



## Conseil d'administration

\* \* \*

\*

Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020  
VISIOCONFERENCE

\* \* \*

\*

## **ETAIENT PRESENTS**

MME ABOUCAYA	Représentant le personnel du Parc national
MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN
M. BERNARDI	Représentant la commune de Hyères
MME BILL	Représentant la commune de La Garde
M. BROYER	Suppléant du Maire de la commune de La Garde, M. MASSON
M. BRUNO	Maire de la commune de Ramatuelle
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 <sup>ème</sup> vice-présidente du Conseil d'administration
M. CARRASSAN	Représentant la commune de Hyères
M. COLIN	Suppléant du représentant de la commune de Hyères, M. BRUNEL
M. CREUSEFOND	Résident permanent sur l'île de Porquerolles
MME DELAYGUES	Adjointe spéciale de l'île de Porquerolles
M. DE CABARRUS	Propriétaire sur l'île de Port-Cros
M. DE MARCO	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature
M. GARNIER	Suppléant du Maire de la commune du Pradet, M. STASSINOS
M. GINEFRI	Représentant le Contre Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée
M. JAUBERT	Représentant de la responsable de l'antenne Méditerranée de l'Office français pour la biodiversité, MME VERNEYRE
M. KABOUCHE	Représentant une association de protection de l'environnement
M. LEFEBVRE	Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer du Var
MME LESIEUR	Représentant le Directeur académique du Var
M. MARTIN	Président du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros
M. MAURY	Représentant une association de protection de l'environnement
MME MOIGN	Représentant le Directeur départemental des finances publiques du Var
M. MOLINERO	Représentant la pêche maritime et des élevages marins
M. MONDIELLI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature
MME MONFORT	Conseillère municipale déléguée au Maire de la ville de Hyères, présidente du Conseil d'administration
M. MOTTA	Représentant le Directeur interrégional de la mer Méditerranée
MME OCCHIPINTI	Adjointe spéciale de l'île de Port-Cros
MME PEGUIN	Représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
M. PERON	Représentant le Vice-Amiral, Préfet Maritime de la Méditerranée
MME RINAUDO-PINEAU	Suppléante de la représentante de la commune de La Croix Valmer, MME HURAUT

M. VACHE	Représentant la Chambre d'agriculture du Var
MME VANPEENE	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN
MME VILLARUBIAS	Représentant la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE**

M. BARCELO	Parc national - Chef du service Connaissance pour la gestion de la biodiversité
M. BARONNET	Parc national – Responsable du pôle Finances
M. BELLON	Mairie de Hyères – Chef du service Développement durable
MME BONNAMY	Parc national – Chef du service Territoires durables
MME CHAMBIGE	Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles - Assistante
M. DUNCOMBE	Parc national – Directeur
M. DAGUES	Contrôleur financier régional
M. LARDÉ	Parc national – Secrétaire général
M. RICHARD	Préfet du Var
MME ROUX	TPM – Responsable du Service Programmes territoriaux contractualisés
M. VICTOR	Parc national - Directeur adjoint

#### **ETAIENT EXCUSES**

MME ARNOULD	Conseillère départementale du Var
M. CAPOULADE	Adjoint spécial de l'île du Levant
M. DELI	Représentant des sports de nature
MME DOS REIS	Agent comptable du Parc national de Port-Cros
M. FRESIA	Représentant la commune de Ramatuelle
MME FONTENOY	Conseillère régionale Sud Provence Alpes Côte d'Azur, 1 <sup>ère</sup> vice-présidente du Conseil d'administration
M. GIRAN	Maire de la commune de Hyères
M. JACOB	Secrétaire général de la Préfecture du Var
M. JOBERT	Maire de la commune de La Croix Valmer
MME LOCHON	Conservatrice du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
M. MADDALONE	Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
M. VINCENT	Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

*La réunion ayant lieu en visioconférence, les participants se connectent au fur et à mesure.*

**La présidente** ouvre la séance à 14:15. Elle salue les administrateurs et les remercie de leur présence. Elle indique les consignes pour les prises de parole lors de cette réunion en visioconférence et propose à la secrétaire de direction **Mme Ozée** de procéder à l'appel.

**Le directeur** ajoute qu'il est nécessaire de faire l'appel pour des questions de quorum d'une part, et de vote d'autre part. Il précise qu'un questionnaire sera envoyé aux administrateurs pour qu'ils puissent voter les différentes délibérations. Le vote est simple et ne prendra que deux minutes. Le questionnaire demande aux membres d'indiquer leur nom, l'organisme qu'ils représentent, puis une réponse aux différentes questions soumises à délibération (vote favorable, vote défavorable ou abstention). Afin de respecter les aspects réglementaires, et ne pas éterniser la réunion, le questionnaire sera clôturé à l'issue de la réunion à 18h.

*Mme Ozée procède à l'appel des membres. Le quorum est atteint, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer sur l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.*

**La présidente** souhaite laisser la parole à **M. le Préfet** et est ravie de l'accueillir car c'est la première séance du Conseil d'administration auquel il participe.

**Le Préfet** répond qu'il est frustrant pour son premier Conseil d'administration de devoir le suivre derrière un écran et de ne pas pouvoir à la fois faire connaissance et saluer l'ensemble des membres. Il ajoute qu'il profitera de la première occasion possible dès que le confinement aura cessé et que la situation sanitaire sera suffisamment améliorée pour prendre un contact plus concret.

**La présidente** remercie **le Préfet** de sa présence, même si elle est « virtuelle ». Elle informe que la séance va débuter par un sujet qui n'était pas prévu à l'ordre du jour. Il s'agit d'une motion. Elle rappelle la menace de réductions d'emplois qui pesait sur les Parcs nationaux. Le Conseil d'administration avait bon espoir avec certains amendements qui avaient été soutenus à l'Assemblée nationale de pouvoir endiguer cette hémorragie. Ces amendements ont été refusés. Cela signifie de nouvelles suppressions d'emplois pour les Parcs nationaux mais d'autres aires protégées également. De vives réactions hier et aujourd'hui ont eu lieu, même de la part de l'OFB, pour saisir le gouvernement et demander de revenir sur certaines décisions.

Elle rappelle que plusieurs motions ont déjà été présentées précédemment. L'année dernière, une suspension avait pu être obtenue. Le Conseil d'administration se doutait néanmoins qu'il ne s'agissait pas d'un renoncement à l'hémorragie des emplois des Parcs nationaux. La motion qui est proposée aujourd'hui aux administrateurs est relativement dure. Les propositions qui sont faites sont assez violentes, mais elle ne voit pas, tout comme la direction du Parc national, comment réagir autrement. Elle procède donc à la lecture de cette motion.

*« Motion proposée par le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros du 3 décembre 2020. Réuni le 3 décembre 2020, le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros a pris connaissance de l'avancement des débats parlementaires relatifs à au projet de loi de finances pour l'année 2021.*

*Il constate avec une grande inquiétude que le recrutement de l'équipe destinée à permettre le fonctionnement du 11ème Parc national de Forêts de Champagne et Bourgogne doit se faire avec des effectifs en Équivalents Temps Pleins (ETP) qui seront prélevés sur d'autres Parcs nationaux dont celui de Port-Cros.*

*Un tel choix semble contradictoire avec les annonces faites par le Président de la République à plusieurs reprises sur l'importance que nos sociétés doivent attacher à la préservation de la biodiversité, compte tenu de l'urgence climatique qui se manifeste sur nos territoires et sur notre planète et compte tenu de l'érosion avérée de nos équilibres naturels.*

*Tant au niveau national, qu'au niveau international, les Parcs nationaux français sont un symbole fort de l'engagement de la politique française de protection de la nature conduite depuis plus de 50 ans. La diminution progressive depuis plusieurs années des moyens humains et financiers qui leurs sont*

*alloués ne permet plus aux établissements publics des Parcs nationaux, ni de remplir leurs missions, ni de répondre aux attentes de leurs territoires avec lesquels l'Etat s'est engagé lors de la signature des chartes des Parcs nationaux.*

*Alors que la France accueillera en 2021 le congrès mondial de l'Union internationale de la nature (UICN) à Marseille, à l'occasion duquel la nouvelle stratégie des aires protégées françaises sera exposée, c'est un signal déplorable qui sera renvoyé par la France quant à la nécessité de renforcer les politiques en faveur de la préservation de la biodiversité.*

*Nous rappelons que le Parc national de Port-Cros a, depuis 2013, perdu plus de onze emplois permanents, ce qui l'a déjà conduit à devoir délaissier des pans entiers de sa charte de territoire et à réorganiser profondément ses modes de fonctionnement. De nouvelles baisses d'effectifs conduisent à ne plus pouvoir garantir le niveau minimal de l'équilibre fragile qu'il gère entre la protection de la nature et la régulation des nombreux usages de ce territoire exceptionnel soumis à une très forte pression : risques d'incendies, atteintes aux écosystèmes terrestres et maritimes, braconnage, hyper-fréquentation... Ces nouvelles diminutions d'effectifs remettent dès maintenant en question la pérennité de la protection des cœurs de parcs voire leur légitimité.*

*Considérant que la dotation financière annuelle du Parc national de Port-Cros, du Conservatoire botanique national méditerranéen qu'il porte et du sanctuaire Pelagos dont il est l'animateur, ne couvre plus la masse salariale de l'établissement et que cette situation conduit à une érosion préoccupante de sa trésorerie.*

*Considérant aussi que malgré les recettes propres que génère le Parc national, il ne lui est pas possible de recruter en nombre suffisant des emplois notamment saisonniers hors plafond qui contribuent à ces recettes, à la prévention des risques d'incendies et à l'information des visiteurs.*

*Le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros réitère donc instamment sa demande au Gouvernement :*

- de sanctuariser durablement les moyens humains nécessaires à l'exercice de ses missions, à la préservation des écosystèmes naturels et à la réponse aux engagements de développement durable de la charte de territoire,*
- de lui allouer les moyens financiers nécessaires à l'équilibre de son fonctionnement,*
- de lui permettre sur ses recettes propres, de recruter hors plafond, des emplois notamment saisonniers en adéquation avec ses missions.*

*À défaut, le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros prend la décision de solliciter la révision des décrets relatifs à sa charte et à l'inscription en cœur de parc des espaces naturels de Porquerolles ».*

**La présidente** précise que si cette politique se poursuit par rapport aux Parcs nationaux et à celui de Port-Cros en particulier, qui dégage des recettes propres mais où les emplois hors plafond ne sont pas autorisés, il sera proposé de demander à revoir le décret de la charte afin de revoir les ambitions à la baisse. Cela serait une catastrophe mais mieux vaut peut-être faire moins et bien, que l'inverse. Cette motion remet en question le statut de cœur de parc des espaces naturels de Porquerolles car le Parc national n'a pas la possibilité de les traiter comme tels, parce que cela demande du personnel et des moyens financiers. Elle conclut en disant que la motion proposée est musclée et se tient à l'écoute des réactions des administrateurs. Elle demande si les membres ont reçu le texte de la motion.

**Le directeur** répond par la négative compte tenu d'une rédaction finale très récente.

**La présidente** demande à **Mme Ozée** s'il peut être transmis lors de la séance.

*Mme Ozée répond par l'affirmative.*

**La présidente** indique donc que le texte va leur être envoyé et souhaite connaître leurs réactions avant le vote. Elle donne la parole à **M. Bruno**.

**M. Bruno** se dit tout à fait favorable à cette motion.

**La présidente** regrette qu'il faille émettre des propositions difficiles mais il faut « marquer le coup » car la situation ne pourra plus être tenable. Elle donne la parole à **Mme Cananzi**.

**Mme Cananzi** estime que pour la survie des espaces naturels, il faut que le travail puisse continuer à se faire. Aujourd'hui, si les agents n'ont plus les moyens de préserver, de surveiller, de contingenter et de faire le travail pour lequel ils sont missionnés, c'est-à-dire préserver un parc national, cette proposition paraît en effet malheureusement indispensable. Elle se dit d'ailleurs la première concernée car elle souhaite que les établissements (*NDLR : hôtels, restaurants, commerces*) puissent continuer à vivre. Tout le travail qui a été produit depuis des années avec le Parc national, notamment avec la Chambre de Commerce qui est impliquée dans ce travail de négociation et de stabilisation entre milieu économique et milieu naturel risque d'être mis en péril. Si le Parc national n'a pas les moyens de pouvoir faire son travail, alors même qu'on lui demande souvent de réaliser des actions sur la gestion des personnes qui viennent sur le site, cela paraît compliqué de tenir. Elle ne peut pas confirmer dans le détail, mais dans l'esprit elle se dit favorable à cette motion.

**La présidente** remercie **Mme Cananzi**.

**M. Bruno** souhaite apporter un complément. Il estime que les communes du littoral qui font partie du Parc national mais pas nécessairement, possèdent un environnement qui est leur principale richesse. La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez met les moyens pour préserver son littoral, les espèces végétales et animales. Ces moyens sont attribués par exemple à la préservation de l'Herbier de Posidonies puisque des lois sont promulguées par l'Etat pour interdire le mouillage des bateaux de plus de 24 mètres. Cela étant, il estime qu'il n'y a pas assez de moyens de contrôle pour faire respecter tous les engagements qui ont été pris pour préserver ce qui est très important, c'est-à-dire notre milieu naturel.

**La présidente** approuve. Elle précise que si la population sait qu'elle ne risque rien, cela ne va pas la motiver à respecter la réglementation. Cela ne vaut pas la peine de caractériser des infractions, s'il n'y a pas de sanctions derrière.

**M. Martin** souhaiterait associer le Conseil scientifique à cette motion. Il l'approuve totalement dans la mesure où tous les objectifs définis par la stratégie scientifique ne pourront être atteints par manque de personnel. C'est d'autant plus regrettable que le Parc national a réussi, avec en partie l'aide du Conseil scientifique, à recueillir toute une série de moyens auprès de « sponsors » par exemple, mais qui risquent de ne pas pouvoir être mis en œuvre de manière utile s'il manque les ressources humaines correspondantes, absolument indispensables. Il s'associe à la motion sans réserve.

**La présidente** confirme en effet que des financements peuvent être demandés et même alloués mais cela n'est pas pertinent si personne ne peut ensuite les utiliser.

**Mme Vanpeene** s'associe aussi à la motion et pense qu'elle la transmettra aux membres du CNPN (Conseil national de la protection de la nature) pour qu'elle remonte également par cette voie au Ministère de la Transition écologique. A chaque création de nouvelles réserves ou de nouveaux Parcs nationaux, le CNPN précise toujours dans ses recommandations que cela doit s'accompagner d'une augmentation des engagements de l'État. A budget constant, cela amènerait à rogner sur le fonctionnement des zones protégées déjà existantes. C'est donc effectivement une motion qu'il faut porter.

**La présidente** ajoute qu'il n'est même pas ici question d'augmentation mais de demander à minima l'arrêt de la diminution des personnels, sachant qu'en l'état actuel, c'est déjà très compliqué. Obtenir quelques emplois supplémentaires serait logique par rapport aux missions du Parc national mais il ne s'agit même pas ici d'une telle demande. Elle donne la parole à **Mme Aboucaya**.

**Mme Aboucaya** tient, en tant que représentante du personnel, à remercier tous les administrateurs qui ont déjà soutenu à plusieurs reprises le Parc national, en particulier sur l'érosion des moyens

humains et financiers. En revanche, elle se dit très gênée sur l'éventualité d'un déclassement du cœur de Porquerolles. Elle estime qu'il est logique de réduire les ambitions de la charte, mais que brandir la menace d'une sortie du cœur de parc de Porquerolles risque de « faire grincer des dents » au niveau du personnel. C'est donc sur ce point, qu'elle ne pourra malheureusement pas voter favorablement cette motion en l'état.

**La présidente** en prend bonne note et donne la parole à **M. Molinero**.

**M. Molinero** soutient les propos de **M. Bruno**. Il faut absolument conserver les moyens et estime qu'il faudrait même les renforcer parce qu'on demande au Parc national, comme à toutes les autres structures, des missions supplémentaires sans lui en donner les moyens. Un travail est actuellement en cours sur la possible création de zones à protection forte mais si l'on n'a pas les moyens pour les contrôler, cela ne sert à rien de les créer. En effet, il va falloir lutter contre le braconnage qui est vraiment problématique dans ces zones. Il est conscient qu'il ne s'agit pas simplement du Parc national car on constate que les moyens alloués aux différentes administrations vont diminuer également. Il estime que cela n'est pas pertinent de créer de multiples structures, s'il n'y a personne derrière pour faire respecter la réglementation.

**La présidente** approuve les dires de **M. Molinero**. Des informations paraissent dans la presse en expliquant tout ce qui a été généré par la concertation avec les pêcheurs pour créer des zones protégées. Or, deux semaines après, on apprend que le Parc national aura des effectifs en moins. Cette situation devient compliquée, le Parc national a peur de vendre du rêve et de ne pas pouvoir suivre derrière après. Elle donne la parole à **M. Dalmas**.

**M. Dalmas** souhaiterait souligner l'incohérence entre la réduction des moyens et l'augmentation continue des visiteurs, qui a été encore observée cette année sur les îles mais aussi sur le continent. Il paraît difficile d'arriver à maintenir l'ordre et faire en sorte que les espaces soient protégés avec des moyens insuffisants. Il s'associe largement à la motion qui est présentée.

**La présidente** remercie **M. Dalmas** qui représente le CESC (Conseil économique social et culturel).

**Mme Villarubias** indique qu'elle a des problèmes techniques pour recevoir cette motion. En tant que représentante de la DREAL, elle précise qu'elle a bien entendu l'ensemble des arguments, et les relira. En revanche, elle informe qu'elle ne votera pas dans l'instant.

**La présidente** propose de revenir sur le sujet en fin de séance afin que les administrateurs aient le temps de la relire car elle n'était effectivement pas prévue, la nouvelle du rejet des différents recours et amendements n'ayant été reçue que la veille. Il a fallu réagir rapidement car sinon le prochain Conseil d'administration ne se déroulera qu'en mars 2021. D'autres Parcs nationaux vont tenir leur Conseil d'administration également d'ici fin décembre. Elle ne souhaitait pas, tout comme la direction, que le Parc national de Port-Cros ne participe pas à cette mobilisation. C'est donc pour cette raison que cette motion a été transmise de façon un peu précipitée car autrement elle aurait été communiquée bien avant.

**M. de Cabarrus** souhaite prendre la parole.

**La présidente** répond qu'elle souhaite s'assurer auparavant que chaque membre ait bien reçu le texte de la motion et indique qu'elle comprend bien que les services de l'État en général s'abstiennent sur les motions. Elle est consciente que la position de **Mme Villarubias** est peu aisée. Il serait logique que les services de l'Etat et ceux de la Préfecture s'abstiennent. Ce choix serait compris.

**La présidente** donne la parole à **M. de Cabarrus**.

**M. De Cabarrus** estime que cette motion qui va être envoyée au ministère, risque de générer une réponse négative. Il souhaiterait donc savoir comment le Parc national envisage de s'organiser en cas

de réponse négative de la part du ministère. Comment prévoit-il d'organiser les équipes et le travail par rapport à tous les enjeux et engagements qui ont été pris sur l'année 2021 ? Il pense que l'on parle souvent de ce qui a déjà été réalisé lors des Conseils d'administration mais pas assez de ce que l'on va entreprendre. Il souhaiterait donc que les administrateurs puissent travailler sur les projets, enjeux et grandes attentes en 2021.

**La présidente** répond que cette motion va être incluse dans toute une série d'actions, celles de tous les Parcs nationaux individuellement et le collectif des Présidents de Parcs nationaux. L'OFB vient également d'envoyer un courrier similaire. Elle espère une réponse positive car cette mobilisation générale touche toutes les aires protégées. Une réflexion sera menée au niveau du gouvernement. Il y a donc des réactions communes entre toutes les aires protégées et véritablement une levée de boucliers qui pourrait faire avancer la situation afin d'éviter si possible une réponse négative.

**Le directeur** souhaite apporter des éléments de réponse à **M. de Cabarrus**. Il rappelle que le Parc national de Port-Cros a perdu un peu plus de onze postes ces seize dernières années. Cette situation n'est pas neutre et a conduit l'établissement à plusieurs réactions budgétaires. Par ailleurs, des éléments dans la charte de territoire ont été re-priorisés car le Parc national n'avaient pas les moyens de suivre avec les communes adhérentes un certain nombre de projets ou d'actions qui avaient été initialement intégrés dans cette charte. De plus, une réorganisation visant à optimiser les modes de fonctionnement interne du Parc national a été menée.

Cette réorganisation a permis d'aboutir à plusieurs décisions très importantes qui ont été présentées lors de Conseils d'administration précédents. Il cite en exemple les rattachements de certains services au siège, un découplage des modes de fonctionnement des services, une augmentation du fonctionnement en mode projet, le regroupement des deux secteurs insulaires Port-Cros et Porquerolles au sein d'une même unité territoriale d'intervention. Il précise que cette réorganisation terminée, les marges de manœuvre sont devenues tellement étiquées qu'elles ne peuvent plus être mises en place sans impacter profondément à nouveau les missions.

Aujourd'hui, les gardes assurent leurs missions par une présence sur le terrain 4 jours sur 7, à la fois sur le secteur terrestre, et le secteur maritime. Des permanences de nuit sont même assurées. Aujourd'hui, la remise en question va nécessairement se traduire par une nouvelle re-priorisation des projets restants de la charte de territoire d'une part, et par une modification de la pression de surveillance sur les îles d'autre part.

Les agents sont déjà actuellement débordés par la situation, en particulier avec l'hyper-fréquentation de la période estivale dont l'environnement est la victime quotidienne. La qualité de la visite pour les touristes en pâtit aussi. Quand les agents ne pourront plus assurer cette présence suffisante pour faire face à la pression de fréquentation, le Parc national prendra des risques considérables par rapport à l'intégrité des cœurs de parc. Il cite en exemple le risque incendie. Le Parc national a dû externaliser ces dernières années une grande partie de l'information des visiteurs sur la prévention incendie. L'établissement travaille avec le concours d'associations qui viennent prêter main forte, mais également avec l'aide de financements de la Région dans le cadre du programme « guerre du feu » par la création de la garde forestière régionale par exemple. Ces autres forces d'interventions extérieures au Parc national doivent être encadrées, or même cet encadrement commence à poser question. Le Parc national doit-il accepter de fonctionner sur un mode dégradé qui risque de le conduire à des événements graves qui remettront en cause l'intégrité des cœurs de parc ? Ou bien ne doit-il pas clairement afficher qu'il ne peut plus garantir l'intégrité nécessaire à une vocation d'un cœur de parc, alors même qu'il apporte depuis plusieurs années en faisant appel à l'extérieur, les moyens nécessaires au maintien de cette intégrité ?

Le ministère a notifié un plafond d'emplois constant par rapport à la situation de 2020, ce qui amène l'établissement à programmer un certain nombre d'opérations pour 2021 en fonction de ce plafond d'emplois. Le Parlement n'a pas voté les amendements de maintien des effectifs pour les Parcs nationaux existants. Dans le cadre du budget rectificatif n°1 de début 2021, la direction connaîtra l'impact de la loi de finances sur le Parc national de Port-Cros. Des mesures à mettre en œuvre seront alors proposées aux administrateurs pour faire face à la situation, car ces choix sont stratégiques et politiques.



**La présidente** donne la parole à **Mme Aboucaya**.

**Mme Aboucaya** précise qu'elle approuve la partie sur la limitation des ambitions de la charte. En revanche, elle estime qu'il est dangereux et contre-productif pour la protection de la biodiversité, de menacer de sortir Porquerolles du cœur de parc national. Il faudrait même mieux étendre le cœur selon elle, afin de ne pas avoir deux réglementations car cela complique aussi beaucoup le travail des agents. Elle suggère plutôt de menacer le ministère et le gouvernement par un boycott d'un certain nombre de retours et bilans, qu'ils demandent en permanence et qui sont chronophages (EVA entres autres). Le temps serait alors alloué à davantage d'actions de police sur le terrain par exemple.

**La présidente** répond qu'il s'agit d'actions internes qui n'auront que peu d'impacts.

**Le directeur** approuve les propos de **Mme Aboucaya** sur le reporting mais dans le travail de réorganisation interne qui a été conduit, la tendance est déjà à une simplification importante puisqu'auparavant il y avait un reporting à produire annuellement dans le cadre du rapport d'activités, un deuxième à réaliser dans le cadre du bilan annuel du contrat d'objectifs et de performance et un reporting à effectuer pour chaque opération financière par rapport aux réalisations de l'établissement. EVA est le logiciel de synthèse qui permet aujourd'hui au Parc national de simplifier le reporting et d'en avoir qu'un seul. A partir des informations contenues dans ce logiciel, les agents peuvent fournir les éléments de synthèse des bilans d'activités annuels et des bilans du contrat d'objectifs et de performance.

Il ne faut pas oublier également les rapports d'évaluation de la charte. Pour le moment, le Parc national ne les a pas encore engagés. Il s'agit d'une évaluation à mi-parcours. La charte courant sur une période de quinze ans, le Parc national n'en est aujourd'hui qu'à la 4ème année d'application de cette charte. Ce travail nécessitera également un reporting très conséquent qui sera vraisemblablement externalisé auprès de bureaux d'études.

Il cite en exemple la gestion portuaire de Port-Cros. Le code des transports confie à l'établissement la gestion du port de Port-Cros ce qui permet de disposer d'un excellent moyen de maîtrise de l'accès à Port-Cros à la fois en termes de qualité et de quantité. C'est aussi un générateur significatif de recettes. Or, si l'établissement était amené à se priver de la gestion portuaire à Port-Cros, le Parc national se retrouverait effectivement avec une absence de contrôle de la porte d'entrée du cœur de parc historique et surtout avec une baisse des recettes. Aujourd'hui, ces recettes propres sont les seuls moyens financiers dont l'établissement dispose pour aller financer les contreparties des projets et même aujourd'hui, pour financer une partie de son fonctionnement. Cette situation aurait pour conséquence de générer une spirale descendante financière qui amputerait le Parc national de ses capacités à pouvoir conduire les projets tels qu'il les réalise aujourd'hui.

**La présidente** donne la parole au **directeur adjoint**.

**Le directeur adjoint** confirme que cette situation n'est pas à la hauteur des enjeux et que la question du reporting concerne peu ou pas les agents de terrain, puisqu'ils en font moins que les agents de bureau, ce qui est bien normal. La surveillance ne serait pas amputée, ni améliorée particulièrement par le fait de ne plus faire ce reporting. Les agents qui sont aujourd'hui au siège, contribuent à de multiples projets et ce sont eux qui permettent de récupérer des ressources et de fonctionner. S'il s'agit de perdre des agents au niveau de la surveillance, il y aura moins de personnel sur le terrain, et s'il est question de réduire le personnel au siège, il y aura moins de personnes capables d'aller chercher les ressources. La situation s'apparente aujourd'hui à celle d'un nœud gordien.

**La présidente** donne la parole à **M. de Marco**.

**M. de Marco** rejoint la remarque de **Mme Aboucaya** sur le cœur de parc. Il souhaiterait savoir si les administrateurs et le Parc national sont prêts à aller jusqu'au bout de cette demande et si oui, quelles sont les conséquences d'une sortie du cœur de parc ?

**La présidente** répond que le cœur de parc induit des missions que le Parc national doit mener à bien.

Sortir du cœur de parc ne signifierait pas automatiquement que tout serait délaissé et que le milieu naturel serait abandonné, mais plutôt qu'il serait géré par un tiers. Elle donne la parole au **directeur** pour davantage de précisions.

**Le directeur** souligne que la modification serait d'une telle ampleur qu'elle serait sans précédent puisque cela ne s'est jamais encore produit en France. Personne ne souhaite devoir en arriver à cet extrême. La réflexion n'est pas avancée sur ce qui pourrait être fait. Il faut se poser la question en amont des décrets qui régissent le Parc national. Un travail de fond sera à réaliser pour examiner les conditions dans lesquelles le décret relatif à la charte, et celui relatif au cœur de parc peuvent évoluer ou être modifiés. Le texte de cette motion est peut-être un peu brutal mais bien entendu ce sont des questions qui devront faire l'objet de nouveaux examens par le Conseil d'administration car il s'agit de questions stratégiques extrêmement importantes.

De plus, ces décrets sont soumis à enquête publique et à des procédures longues et lourdes mais sur lesquelles les administrateurs auront un peu de temps pour pouvoir en reparler ensemble, afin d'établir des stratégies et les partager avec le personnel du Parc national. La décision par le Sénat du rejet de l'amendement n'a été reçue que la veille de cette réunion. **Le directeur** croit savoir que le collectif des Présidents de Parcs nationaux n'a pas eu encore le temps de se réunir pour étudier quels seraient les éléments de stratégie d'adaptation au nouveau contexte financier.

**La présidente** précise qu'il ne s'agit pas d'une menace hypothétique. Les actions proposées pourront être menées jusqu'au bout même si cela sera difficile. Personne ne souhaite cette situation mais cette motion risque de faire réagir car elle met en face les décideurs qui ne peuvent pas demander tout et son contraire. Des missions sont assignées aux Parcs nationaux au nom de la biodiversité, etc, mais on les empêche de les réaliser. Par conséquent, il faut soit retirer des actions, soit des territoires.

**Le directeur** ajoute que l'établissement bénéficie du concours de plusieurs bailleurs de fonds pour la conduite de projets, dont des projets de mécénats importants (Fondation Prince Albert II de Monaco, Fondation Total notamment). Ces mécénats permettent de disposer de plus de 100 000€ par an pour chacun et avec une durée de l'exercice de ces mécénats plus ou moins longue. Chaque année, le Parc national recueille des recettes propres à concurrence d'environ 1 200 000€. De plus, le plan de relance va offrir une soupape non négligeable en 2021. Pourtant, il faut du personnel pour pouvoir conduire toutes ces opérations et cela présente des contraintes face auxquelles l'établissement est totalement désarmé.

**La présidente** donne la parole à **M. Creusefond**.

**M. Creusefond** informe qu'il approuve complètement cette motion. Il estime qu'il y a un problème du positionnement de l'État. Les Parcs nationaux ont subi une réforme, une charte a été rédigée et validée mais il va falloir désormais opérer en mode dégradé. Il juge cette situation inadmissible. Il se pose la question de savoir si l'Etat souhaite qu'il y ait encore des Parcs nationaux en France. Il n'est pas contre le fait de retirer des actions de la charte et de ne garder que le cœur de parc mais cela renverrait à l'ancienne forme des Parcs nationaux. De nombreux projets ont été lancés et menés. Il estime qu'il faut continuer dans cette direction. Il est donc très favorable à cette motion.

**La présidente** confirme que l'établissement a réussi jusqu'à présent à réaliser le plan triennal d'actions, son bilan est en cours, mais ce travail se fait au prix d'une mobilisation des agents, des moyens financiers, etc. Elle précise qu'il y a un sentiment de lassitude car cette question a été posée depuis quatre ans aux différents ministres, Mme Ségolène Royal, M. Nicolas Hulot, M. François de Rugy, Mme Barbara Pompili. Le collectif des Présidents de Parcs nationaux leur a demandé si en effet, ils tenaient aux Parcs nationaux, car les décisions prises peuvent s'apparenter à un désamour. La situation actuelle pose des questions qui vont au-delà du Parc national de Port-Cros.

**Le directeur** indique qu'il ne s'agit pas ici d'une simple réduction globale des moyens de l'État. En effet, la stratégie actuelle est d'augmenter le nombre d'espaces protégés en France comme c'est le cas pour la création du onzième Parc national, ce qui est appréciable. Or, on ne peut afficher cette

ambition qu'à partir du moment où des moyens complémentaires sont alloués à cette stratégie des aires protégées. Cette position est également celle des différents groupes experts qui se réunissent actuellement pour examiner cette nouvelle stratégie en discussion au ministère et qui devrait faire l'objet de publications et d'exposés en 2021, en particulier lors du Congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il estime que la création de nouvelles aires protégées ne sera pas bénéfique si les moyens sont constants, car elles ne pourront fonctionner durablement.

**La présidente** souligne que les Parcs nationaux sont très déçus car lorsque l'idée de créer un onzième Parc national avait été émise, le collectif avait bien demandé à ce que cette création soit conditionnée à une absence de prélèvements de postes au sein des autres Parcs nationaux existants. La réponse avait été favorable à l'époque. Dès lors que la création a été approuvée, les décideurs sont revenus sur leur décision. Au titre des Présidents de Parcs nationaux, il y a un peu un sentiment de trahison car ces conditions avaient été évoquées clairement dès le départ. Elle donne la parole à **M. Molinero**.

**M. Molinero** indique que l'on ne vit pas dans un monde angélique. Il faut parfois « montrer les muscles ». Il se dit tout à fait favorable à cette motion.

**La présidente** donne la parole à **M. de Cabarrus**.

**M. De Cabarrus** approuve tout ce qui vient d'être dit et pense qu'il faut aller probablement vers une deuxième étape après cette motion. Il demande quelles actions la direction et **la présidente** envisagent de mener pour aller plus loin. Il demande si elles envisagent de se diriger vers une situation de blocage et d'utiliser d'autres moyens de pression.

**La présidente** répond qu'avant la séance, elle s'est entretenue avec le Président du collectif des Présidents de Parcs nationaux et ils en discuteront après cette réunion pour évoquer quelles actions collectives peuvent être lancées. Un rendez-vous avec la ministre va être demandé. En termes de blocages, la seule situation qui pourrait être mise en place serait de ne pas voter les budgets, mais contrairement aux collectivités territoriales, bloquer un budget reviendrait à ne pas pouvoir payer les agents. Cette menace suprême est celle qui est normalement brandie au niveau des mairies et est éventuellement mise en œuvre. C'est la Préfecture ensuite qui reprend les rênes. Cette possibilité n'est pas envisageable pour les Parcs nationaux.

En revanche, le blocage se fera davantage dans l'action médiatique. Les Parcs nationaux avaient obtenu la suspension de la suppression des postes car ils avaient menacé de boycotter le congrès de l'UICN à Marseille l'année dernière. Elle estime cependant lassant de devoir chaque année « quémander » ce auquel le Parc national a droit et que l'Etat a devoir de lui donner.

D'autres actions collectives avec les autres Parcs nationaux seront menées mais la solidarité inter-parcs ne fonctionne qu'à moitié car tous les établissements ne sont pas nécessairement concernés par ces restrictions. De façon générale, ces suppressions concerneront cinq Parcs nationaux voire quatre puisque le Mercantour risque d'y échapper. Les Outre-mers ne seront pas touchés également. Ces mesures seront donc valables notamment pour Port-Cros, les Pyrénées, les Ecrins, bien que ce ne soit pas une certitude.

**Le directeur** informe qu'en tant que directeur, il va être amené à équilibrer les missions aux moyens alloués. L'équipe, que connaissent bien les administrateurs, est déjà extrêmement sollicitée et souffre en bonne partie des sous-effectifs et de la surcharge de travail. Son devoir maintenant en tant que **directeur** est de veiller à un bon équilibre entre les missions et les moyens et il sait qu'il a toujours pu compter sur le Conseil d'administration pour comprendre ces préoccupations. Avec l'adoption de la charte de territoire en 2016, le territoire a été multiplié par cinquante en surface, mais la baisse d'effectifs, ne permet pas à l'établissement de répondre aux attentes exprimées par le territoire d'une façon suffisamment satisfaisante. Ce constat est quotidien avec les communes adhérentes et sur les îles. Les représentants de Porquerolles ici, le savent parfaitement puisque une réunion importante sur ce sujet s'est tenu il y a deux jours en mairie de Hyères.

**La présidente** ajoute que **le directeur** demeure un agent de l'État. Il a donc quelque part, pour mission de mettre en place ce qu'on lui demande. En revanche, les Présidents de Parcs nationaux sont des politiques et le Conseil d'administration représente le territoire. C'est donc par ce biais que les moyens d'actions peuvent être levés. Elle propose de refaire un point sur le sujet à 18h.

**Le directeur** suggère d'envoyer dans le courant de cette réunion, un second questionnaire pour savoir si les administrateurs sont favorables, défavorables ou s'abstiennent vis-à-vis de cette motion. La réponse est attendue tout comme le premier questionnaire avant 18h.

**Le Préfet** indique qu'en ce qui concerne les agents du collège de l'Etat, il sera difficile d'entrer dans les débats. Il comprend parfaitement les termes et suggère aux autres représentants des administrations de l'État de ne pas prendre part au vote. Il fera remonter les préoccupations et la tonalité des débats qui se sont tenus aujourd'hui au sein de ce Conseil d'administration.

**La présidente** remercie **M. le Préfet**. Elle comprend parfaitement cette décision pour ne pas mettre les membres en difficulté et en porte-à-faux. La proposition de **M. le Préfet** lui convient et elle le remercie pour son appui.

*En raison d'un problème technique, M. Carrassan a voté favorablement la motion mais n'a pu intervenir au moment du débat. Il a envoyé ultérieurement un email à Mme Ozée et a demandé à ce que sa contribution aux échanges soit retranscrite au procès-verbal :*

« On ne peut à la fois vouloir une chose et son contraire. A la fois ou "en même temps". Qu'on s'y essaie et la contradiction surgit aussitôt. Ainsi, dans le cas présent, augmenter un territoire, celui du Parc, et diminuer en même temps ses effectifs et ses moyens relèverait d'une parfaite absurdité.

Merci de votre attention. Cordialement. **François Carrassan**».

[Vers la fin de la séance, ce sujet est de nouveau évoqué, voici ci-dessous les échanges correspondants].

**Le Préfet** informe qu'en raison de l'heure, il va devoir quitter la séance et s'en excuse, notamment auprès des personnes qui vont intervenir après. Par souci de transparence, il indique que durant la réunion des consignes ont été reçues sur la position à tenir en Conseil d'administration par rapport au projet de motion. Le représentant de l'Etat et les services de l'Etat voteront contre la motion et prendront donc part au vote contrairement à ce qu'il avait indiqué précédemment. Il se dit désolé de ce changement de position mais tenait à en informer tous les membres du Conseil d'administration par souci de transparence.

**La présidente** remercie **M. Le Préfet**, et pense qu'il est le premier à être resté aussi longtemps. Elle le remercie donc vivement de sa présence.

**Le Préfet** répond qu'il espère que les conditions sanitaires permettront de se revoir très rapidement.

**La présidente** remercie **M. Le Préfet** et donne la parole à **M. Martin**.

**M. Martin** indique qu'il avait proposé dans le *chat* pendant le débat une rédaction de la dernière phrase un peu différente mais qui permettrait peut-être à la représentante du personnel **Mme Aboucaya**, de voter cette motion. Il n'y a manifestement pas eu de réactions probablement car il est compliqué à la fois de gérer la caméra, de parler, de regarder les mails, la messagerie instantanée, etc.

**La présidente** répond que **Mme Ozée** va voir si on peut la récupérer.

**M. Martin** se propose de la lire.

**La présidente** approuve.

**M. Martin** précise qu'il aurait modifié la dernière phrase en rédigeant comme suit : *A défaut, le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros prend la décision de solliciter la révision des décrets relatifs à sa charte, il engagera dans le même temps une réflexion commune avec les autres Parcs nationaux, notamment pour solliciter un ré-examen à la baisse du périmètre des espaces protégés en ce compris les périmètres des cœurs* ». Il estime que cette rédaction lui paraît retenir l'attention du ministère qui souhaite afficher au contraire une extension du nombre de la surface des espaces protégés. Cela permet peut-être aussi de ne pas s'engager dans une voie qui serait extrêmement difficile à tenir. **La présidente** l'a rappelé, la finalité de la démarche est de demander la modification du décret. Il pense qu'il est très fortement probable que le gouvernement refusera de modifier le décret.

**La présidente** répond qu'il faudra alors qu'il motive son refus. Elle n'est pas tout à fait en accord avec la proposition de **M. Martin** parce que l'on s'éloigne de la problématique du Parc national de Port-Cros qui comporte des spécificités par rapport aux autres. Si un mouvement collectif devait voir le jour, il est évident que le Parc national en ferait partie, mais pour les aires protégées, elle répond par la négative bien que le débat soit ouvert. Elle estime que ce qui pose problème c'est le cœur de parc de Porquerolles. C'est sur ce point qu'elle propose d'aller au bout de la démarche en demandant la révision du décret et il ne s'agit pas d'un coup de « bluff » comme au poker. Il y a en effet de fortes chances que le gouvernement refuse, mais il sera alors mis en avant le nécessaire besoin d'allouer des moyens adéquats. Elle se dit gênée de modifier ce point alors qu'une partie des administrateurs ont déjà voté.

**M. Martin** répond qu'il a fait cette proposition juste après la discussion sur le point I, et n'avait pas voulu revenir dessus. Il s'agissait uniquement d'essayer d'associer la représentante du personnel, il votera la motion dans son état actuel même si elle n'est pas modifiée.

**La présidente** donne la parole à **Mme Cananzi**.

**Mme Cananzi** souligne qu'elle a déjà voté la première motion il y a un an, ou un an et demi relative à ce problème récurrent. A l'époque déjà, elle avait estimé assez étrange que le personnel ne suive pas cette motion. Elle se refait la même réflexion cette fois-ci. Les administrateurs votent une motion quelles que soient les conséquences car aujourd'hui il faut « taper du poing sur la table » et se battre contre cette réduction de personnel. Malheureusement, il faut des arguments de poids tels que la sortie du cœur de parc de Porquerolles momentanément ou pas. L'idée est bien de faire en sorte de pouvoir retrouver des emplois et de s'accorder sur ce point. Elle se dit en désaccord avec **Mme Aboucaya** et estime étrange que le personnel qu'elle représente aujourd'hui n'aille pas dans le sens des administrateurs qui prennent ces décisions pour défendre le Parc national et son équipe. Les administrateurs tirent la sonnette d'alarme pour alerter sur le fait qu'on ne peut plus enlever des moyens quelles que soient les circonstances. Par conséquent, les arguments mis en face sont présentés pour défendre cette idée. Elle estimerait dommageable que les agents ne suivent pas cette voie-là, puisque c'est dans leur intérêt que les administrateurs mènent cette action.

**La présidente** comprend que l'idée de revenir sur la protection et le cœur des parcs puisse choquer.

**Mme Cananzi** souligne que personne n'a envie que cette proposition voit le jour, mais si le feu vert est donné alors il ne faudra pas hésiter à le faire. Il est néanmoins important que le personnel s'engage auprès des administrateurs. Elle pense que si les agents ne suivent pas les administrateurs dans leur démarche, cette action manquera de poids.

**La présidente** donne la parole au **directeur adjoint**.

**Le directeur adjoint** souligne que face à une motion telle que celle-ci, en général la réaction du ministère est de solliciter une inspection. Cette inspection permettrait justement de débattre et d'engager un dialogue avec le ministère pour expliquer quelles sont aujourd'hui les difficultés de la gestion. Des tentatives ont déjà été réalisées mais finalement, à chaque fois, il fallait procéder à des coupes franches. Aujourd'hui le chiffre exact de postes en moins pour le Parc national n'est pas encore connu, mais la tendance à la baisse va continuer d'année en année. Cette baisse ne concerne pas que les Parcs nationaux mais tous les services de l'État qui rendent des postes tous les ans. Il y a un moment où cela n'est plus possible, même quand on transfère des missions ou lorsqu'on décide d'externaliser, il faut néanmoins des ressources humaines pour assurer le contrôle, la préparation des CT, CS qui s'accompagnent des cahiers des charges, etc.

**Le directeur** estime que la rédaction que propose **la présidente** est intéressante. Le texte ne mentionne pas la suppression du cœur de parc à Porquerolles. Le texte parle de révision, il ne précise même pas si c'est une diminution ou une extension. Il ne souligne pas la séparation entre le milieu marin et le milieu terrestre, et n'évoque pas des conditions dans lesquelles ce décret fixe les mesures de protection à appliquer. Il estime qu'il y a matière à se poser la question sur la nature de ce décret. On ne parle pas de déclassment pour l'instant, mais bien de révision. Cette révision peut porter sur de multiples critères, celui de surface vient immédiatement à l'esprit, mais ce n'est probablement pas le seul.

**Le directeur adjoint** souligne que les attentes du territoire sont aujourd'hui très fortes. Au moment même où Porquerolles est en passe de devenir un cas école sur le tourisme durable, la direction se retrouve obligée de devoir passer du temps à identifier de combien d'agents le Parc national va-t-il devoir se priver. Le temps qu'elle y dédie est autant de temps qu'elle ne peut consacrer sur le projet du territoire. Il en va de même pour les services du Parc national. **Le directeur adjoint** remercie **la présidente** d'avoir pris la responsabilité de s'engager dans cette voie, qui est effectivement dangereuse, mais c'est appréciable car le Parc national fait face à un défi structurel. Il y a forcément un moment où il faudra faire des choix et l'établissement souhaiterait éventuellement que des inspecteurs généraux viennent et participent à l'identification de choix qu'il doit faire. Peut-il continuer à essayer de faire un grand écart « mortel », entre un territoire multiplié par cinquante et un personnel divisé par x% à terme ? La question est bien celle-ci.

**La présidente** donne la parole à **Mme Aboucaya**.

**Mme Aboucaya** souhaite renouveler ses remerciements auprès des administrateurs, pour leur soutien permanent depuis toutes ces années et en particulier les diverses actions de 2019, 2020 (pétitions par exemple) qui ont permis de limiter les dégâts. Cette mobilisation a été efficace. Elle tient à rappeler que ce n'est pas elle qui prend les décisions, ce n'est pas elle qui s'exprime, elle porte simplement les avis d'un certain nombre d'agents. Elle informe que le personnel auprès de qui elle a exposé la motion, partage le même sentiment, c'est-à-dire que c'est proposition est dangereuse. La protection, c'est la vocation d'un Parc national. S'il faut se désengager, ce n'est pas des cœurs de parcs. Elle pense que le ministère peut aussi jouer « à l'imbécile » en approuvant le retrait du cœur de parc de Porquerolles et en enlevant par conséquent davantage de moyens humains dont il n'aurait plus besoin pour le gérer. L'idée de régresser dans la protection de territoires que sont les cœurs paraît dangereux. C'est dans cette optique qu'elle a précisé dès le départ que le libellé de la motion gênait les agents. Elle conclut en disant que le personnel avait prévu une action qui viendra peut-être par la suite, les réunions à distance ne facilitant pas ce travail.

**La présidente** espère que cela ne fragilisera pas trop la demande des administrateurs. Elle estime peu probable que l'Etat accepte de se déjuger et de régresser. C'est à ce moment-là qu'il faudra réclamer des moyens pour éviter la régression. Il est vrai qu'il faut afficher une position claire pour éviter qu'il s'engouffre dans une faille.

**Le directeur** informe qu'il est en train de lire le commentaire de **Mme Vanpeene** sur le *chat*.

**La présidente** confirme que le Parc national menacera de boycotter l'IUCN. Elle propose de prolonger la durée de vote jusqu'à 18h30 si d'aventure **Mme Aboucaya** souhaite en reparler autour d'elle. Elle précise que l'idée du déclassement sera abordé oralement lors de la rencontre avec la tutelle et les ministres. Mais l'idée n'est pas de focaliser la rencontre sur ce point.

**Le directeur** rebondit sur les propos précédents du **directeur adjoint**. L'idée est de disposer d'un examen approfondi de la révision des décrets relatifs à la charte et à l'inscription d'un cœur de parc au regard des moyens alloués au Parc national. En d'autres termes, est-ce que la mission confiée au Parc national par ces décrets est soutenable ou non par les équipes compte-tenu des moyens qui leur sont donnés ?

**La présidente** répond par la négative.

**Le directeur** confirme. Si le ministère répond par l'affirmative, alors la contradiction engendrera le déclenchement d'une mission d'inspection qui va travailler sur cette adéquation entre les missions et les moyens. Il estime nécessaire, tout comme l'a précisé **Mme Vanpeene**, de parler des cœurs de parcs pour susciter une réaction. **Le directeur** déclare bien entendu qu'il ne souhaite pas qu'il soit déclassé.

**La présidente** donne la parole à **M. Creusefond**.

**M. Creusefond** indique qu'il est en accord avec **Mme Cananzi**. On parle de ne pas toucher au cœur de parc, mais il ne faut pas oublier également la charte, car autrement tout ce travail d'élaboration n'aura servi à rien.

**La présidente** approuve.

**M. Creusefond** précise que de multiples acteurs ont travaillé plusieurs jours pour construire, ce qu'il appelle un modèle sociétal.

**La présidente** confirme et ajoute qu'il s'agit d'un projet de territoire.

**M. Creusefond** estime scandaleux de pas pouvoir disposer des moyens humains suffisants pour mener à bien ces missions dans un pays comme la France.

**La présidente** répond que la direction et le Conseil d'administration ne souhaitent pas prendre la responsabilité, pour soulager les agents, de décider de supprimer telle ou telle mission. Cela relève de la responsabilité de l'État. Si l'établissement décidait de procéder à des coupes sombres, c'est le territoire qui pourrait le lui reprocher. Cela doit être clair, les reproches seront envers l'État, et non envers le Conseil d'administration, le directeur, ou les agents.

**M. Creusefond** indique qu'il vote favorablement pour un territoire et du personnel.

**La présidente** estime qu'il faut désormais être un peu plus vindicatif. C'est très bien que la motion fasse réagir, c'est l'objectif. Elle est violente et peut faire peur en effet. Elle informe que dès ce soir, elle s'entretiendra avec ses collègues des autres Parcs nationaux qui n'ont pas encore réuni leur Conseil d'administration pour qu'ils puissent également faire passer la motion.

---

#### -----RESULTAT DES VOTES-----

**24 votants**

**> 16 votes « pour »**

**> 6 votes « contre »**

**> 2 abstentions**

La motion est votée favorablement à la majorité.

## I. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 29 septembre 2020.

**La présidente** demande aux administrateurs s'ils ont des remarques ou des corrections à apporter sur ce procès-verbal.

**Mme Aboucaya** indique qu'elle n'a pas eu le temps de prendre connaissance du procès-verbal, ayant assisté à de nombreuses réunions dernièrement.

**Le directeur** propose à **Mme Aboucaya** de faire remonter ses modifications éventuelles ultérieurement après la réunion.

**Mme Aboucaya** demande à disposer d'un petit délai pour en prendre connaissance.

**La présidente** suggère que ceux qui souhaitent le valider et qui ont eu le temps d'en prendre connaissance puissent le faire. Elle propose à **Mme Aboucaya** de transmettre ses remarques si elle en a ultérieurement, et elle seront intégrées a posteriori quitte à le repasser officiellement au prochain Conseil d'administration.

**Mme Aboucaya** approuve cette proposition.

**La présidente** considère que ce procès-verbal est adopté avec possibilité de modifications ultérieures selon les remarques de la représentante du personnel.

*NDLR : pas de remarques à posteriori de la part de Mme Aboucaya.*

► **En l'absence de remarques, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 29 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.**

## II. Budget initial 2021 de l'établissement public du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

**Le directeur** souhaite faire une introduction au budget pour rappeler les éléments de contexte. Le ministère a demandé au Parc national de travailler jusqu'à présent avec une obligation d'un plafond d'emplois équivalent à celui de 2020. L'établissement est susceptible de revoir la copie en budget rectificatif n°1 compte-tenu de la loi de finances.

**Le directeur** souhaite surtout aborder le contexte sanitaire. Cette crise a généré de nombreux impacts significatifs sur le Parc national à la fois au niveau de son territoire mais aussi au niveau de l'activité des équipes du Parc national. Actuellement, la situation de télétravail est prédominante, comme c'est le cas aujourd'hui à travers cette visioconférence. Les agents dont les fonctions sont télé-travaillables sont pour l'essentiel à leur domicile avec des moyens informatiques qui leur ont été procurés par le Parc national pour pouvoir fonctionner.

Néanmoins, une permanence au Castel dans chacun des services est assurée avec une rotation des personnes de façon à assurer une bonne continuité des activités. La plupart des projets d'intervention du Parc national, c'est-à-dire des projets d'aménagement, de terrain, ou d'études ont pu se poursuivre malgré la période de confinement.

Il cite en exemple la réalisation de l'aménagement de la zone de mouillages et d'équipements légers de Port-Cros. Elle a certes été retardée d'un mois, mais a été fonctionnelle au 1<sup>er</sup> juillet avec un système de réservation effectif le 15 juillet.

Concernant la restauration du fort du Moulin, deux à trois mois de retard ont été enregistrés avant la saison mais les travaux sont en cours d'achèvement avec une fin prévue avant la fin de l'année 2020. Il y a eu quelques modifications au niveau du planning mais globalement cette année a été riche et dense pour le Parc national, comme les années antérieures.



Ensuite, **le directeur** souligne que le ministère a annoncé la mise en œuvre d'un plan de relance spécifique pour les établissements publics des Parcs nationaux avec une somme subdélégée à chaque Parc national en fin d'année 2020 ou début d'année 2021 à hauteur de 1 700 000€ d'investissement. Le Parc national est désigné comme opérateur direct du ministère, et il est en lien avec les services de la Préfecture pour faire remonter les projets. Cette somme sera intégrée dans un budget rectificatif n°1 lors d'un Conseil d'administration qui aura vraisemblablement lieu début mars 2021, de façon à pouvoir démarrer l'engagement du plan de relance dans les meilleurs délais.

Enfin, **le directeur** informe qu'un mécénat important démarre avec la Fondation Prince Albert II de Monaco. Par ailleurs, il indique que les administrateurs constateront une poursuite de l'érosion du fond de roulement et de la diminution des réserves dont le Parc national de Port-Cros pouvait bénéficier. Cette situation a bien entendu été évoquée avec le contrôleur budgétaire régional, ici présent. Cela traduit une phase importante de rattrapage d'investissement pour l'établissement avec la restauration :

- des bâtiments confiés en gestion par l'Etat au Parc national (19 forts dont deux sont en cours de restauration, le fort du Moulin à Port-Cros et le fort du Pradeau à la Tour Fondue),
- de nombreux bâtiments, en particulier sur les îles, destinés à l'accueil des gardes moniteurs du Parc national,
- des bâtiments techniques dans les îles.

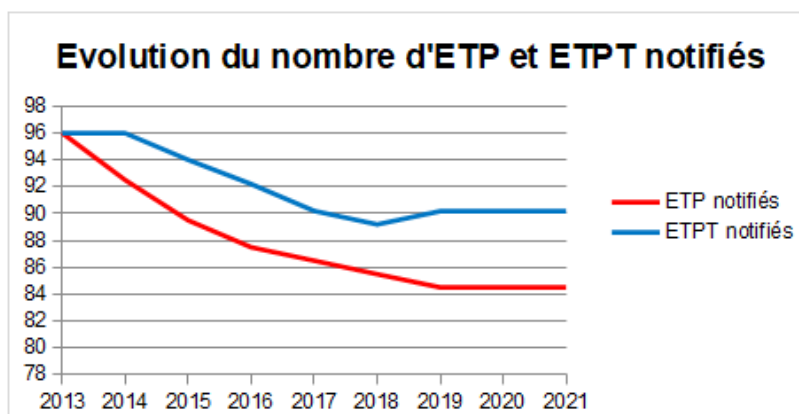
Ce niveau d'investissement est donc élevé car des retards importants sont à réaliser, ce qui explique que l'établissement est obligé de continuer à prélever sur son fond de roulement pour permettre la réalisation de ces travaux. Le plan de relance en cela, sera très utile pour assurer ces travaux dans de meilleures conditions sur le plan financier. **Le directeur** conclut en laissant la parole au **secrétaire général** et à **Grégory Baronnet**. Il rappelle que lors des derniers exercices, il n'y avait plus de responsable du service financier au Parc national. **M. Baronnet** est donc le nouveau directeur financier qui a pris ses fonctions il y a un mois et qui a travaillé activement à la préparation de ce budget initial 2021.

**Le secrétaire général** précise que ce budget initial 2021 (BI 2021) a été présenté au contrôleur budgétaire régional vendredi dernier ainsi qu'à la tutelle. Le budget 2021 se compose d'un montant de 10 858 000€ en recettes et 10 995 000€ en dépenses. Il présente un solde budgétaire négatif de 136 000€.

**Effectifs :**

Le BI 2021 est construit sur une hypothèse de reconduction de la contribution financière de l'Office français de la biodiversité de 2020, du schéma d'emplois de 84,5 ETP et du plafond d'emplois de 90,20 ETPT, en l'absence à ce jour de pré-notification des moyens par le ministère de tutelle.

	CBNMed	PNPC	Total
ETP	16,5	68	<b>84,5</b>
Plafond d'emploi (ETPT)	18	72,2	<b>90,2</b>
Hors plafond d'emploi (ETPT)	8,17	8,11	<b>16,28</b>

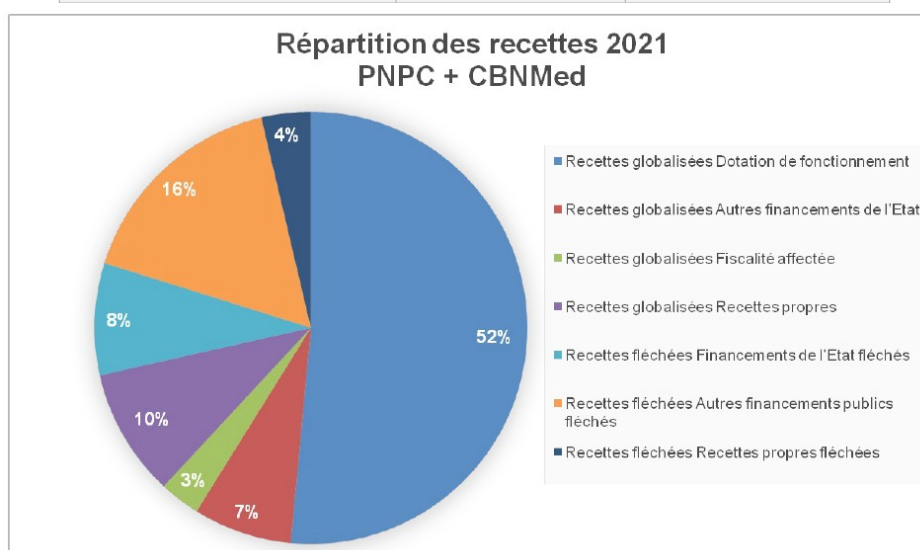


Le Parc national sature chaque année ses plafonds et schémas d'emplois, il ne rend pas une semaine à l'administration de tutelle. **Le secrétaire général** rappelle la perte de 11,5 emplois depuis sept ans qui pèse lourdement sur l'établissement. La perspective d'une réduction supplémentaire de dix emplois sur l'ensemble des Parcs nationaux en 2021 est inquiétante. Le Parc national espère qu'au-delà de ces dix emplois qui seront ponctionnés sur les Parcs nationaux, qu'il n'y ait pas de nouvelle réduction en réponse à la création du service facturier à l'agence comptable de l'Office Français de la Biodiversité à Montpellier.

#### Comptabilité budgétaire :

Le montant des recettes inscrites au BI 2021 est de 10 858 849€. Les recettes de l'établissement sont composées de recettes globalisées pour 7 761 662 € et de recettes fléchées pour 3 097 187 €. Elles sont en légère diminution (-0,8%) par rapport aux prévisions du dernier budget rectificatif 2020.

	Recettes	
	BR1 2020	BI 2021
Recettes globalisées	7 410 178 €	7 761 662 €
Recettes fléchées	3 535 002 €	3 097 187 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 945 180 €</b>	<b>10 858 849 €</b>



**Le secrétaire général** rappelle que le Parc national de Port-Cros est composé d'un service rattaché à comptabilité distincte qui est le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles. Sur les 10 858 849€ de recettes, c'est 8 807 000€ de recettes pour le Parc national et 2 051 000€ pour le Conservatoire botanique.

> **CBNMED** : les recettes globalisées correspondent à des subventions pour charges de service public déléguées par l'administration de tutelle au CBNMED et de l'agrément du CBNMED, qui lui est notifié par la DREAL.

Les recettes fléchées correspondent à des financements d'Etat fléchés (subventions des DREAL Paca et Occitanie car le CBNMED dispose d'un territoire d'intervention inter-régional pour la réalisation d'inventaires), d'autres financements publics fléchés (subventions de l'OFB, de conseils régionaux et des départements), des recettes propres fléchées (mesures compensatoires, actions de suivis, d'assistances et d'expertises).

> **Parc national de Port-Cros** : les recettes globalisées concernent la dotation de fonctionnement (provient des Agences de l'Eau, via l'OFB), la fiscalité affectée (taxe Barnier), les recettes propres (correspond aux trois régies, la régie portuaire de Port-Cros, les bénéfices des AOT, des droits de port, de redevances ZMEL). De plus, en 2021, le contentieux viticulteur sera soldé.

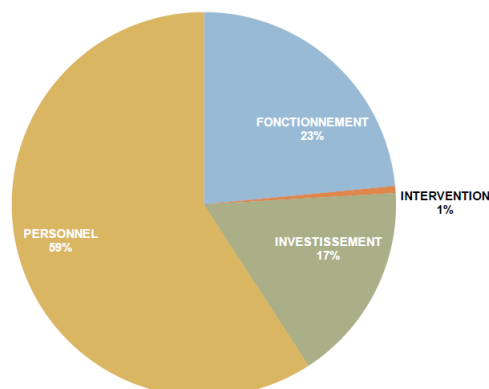
Les recettes fléchées correspondent aux financements de l'État (permettent de financer notamment l'opération fort du Pradeau et celle du fort du Moulin), aux autres financements publics fléchés (subventions régionales, Métropole, ville de Hyères, etc), aux recettes propres fléchées (subventions de la Fondation Prince Albert II de Monaco, de la GMF et la fondation Total).

**La présidente** souhaite remercier **M. Mondielli** pour la subvention de la Fondation Prince Albert II de Monaco. Cela prouve l'intérêt que la fondation porte au Parc national. Ces recettes sont bienvenues.

**Le directeur** ajoute que ces 875 000€ de la fondation sont alloués sur les cinq années à venir. En dépenses, le montant des autorisations d'engagement s'élève à 11 529 032 € et celui des crédits de paiement à 10 995 303 €. Le niveau des crédits de paiement est sensiblement supérieur au dernier budget rectificatif 2020 (+1,8%), cette hausse est principalement portée par les dépenses de personnel (reclassements, régularisations de situations et glissement vieillesse technicité).

	Autorisations d'engagement (AE)		Crédits de paiement (CP)	
	BR1 2020	BI 2021	BR1 2020	BI 2021
Personnel	6 280 000 €	6 506 000 €	6 280 000 €	6 506 000 €
Fonctionnement	2 441 125 €	2 860 082 €	2 559 970 €	2 580 889 €
Intervention	43 000 €	63 000 €	103 000 €	64 000 €
Investissement	2 140 705 €	2 099 950 €	1 862 664 €	1 844 414 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 904 830 €</b>	<b>11 529 032 €</b>	<b>10 805 634 €</b>	<b>10 995 303 €</b>

Répartition des crédits de paiement (CP) 2021  
PNPC + CBNMed



Le tableau des autorisations budgétaires présente un solde budgétaire déficitaire de -136 454€, ce qui signifie que les dépenses sont supérieures aux recettes.

**Le secrétaire général** précise que parmi les coût de fonctionnement, 64 % relèvent des charges d'activités (moyens de fonctionnement des services opérationnels et des secteurs). Il y a aussi l'entretien du domaine, la mise en place d'inventaires et d'études, d'équipements maritimes et portuaires. 36 % correspondent aux charges fixes (coût des fluides, assurances, loyers).

Les crédits d'intervention sont utilisés par exemple pour le chantier d'insertion COPAINS.

Les crédits d'investissement permettront de financer la restauration du fort du Pradeau et des opérations de maintenance bâtementaire.

Les crédits de personnel permettent la rémunération des personnels sous plafond et des emplois permanents (90%) et des emplois hors plafond (10%). Les dépenses de personnel représentent une augmentation de 3,59 % par rapport à 2020. Elle est due à plusieurs facteurs : la re-catégorisation d'agents de catégorie « C » en catégorie « B » (concerne le corps de l'environnement), un glissement vieillisse technicité, des élévations d'échelons, de la prime de précarité (pour tous les agents recrutés sur des contrats de moins d'un an).

**Le secrétaire général** informe que la dotation annuelle du ministère est de 5 591 000€ pour 90,20 % ETPT, ce qui représente un coût emploi de pratiquement 62 000€. A titre de comparaison, celle allouée aux Ecrins est de 7 047 000€ pour 91,7 ETPT, chaque emploi obtient donc 14 863€ de plus qu'au Parc national de Port-Cros. Chaque emploi aux Calanques apporte 23 900€ de plus qu'au PNPC. Il y a quelques années, **le secrétaire général** indiquait que la dotation du ministère permettait de payer la masse salariale et un peu de charges d'activités. Aujourd'hui, en prenant en compte la dotation de l'OFB et celle du CBNMED, il manque 115 000€ pour payer les salaires. Cette situation démontre à quel point les recettes extérieures sont d'une grande utilité.

#### **Comptabilité générale :**

> Le résultat comptable prévisionnel est déficitaire à hauteur de 62 000€. Il correspond à la différence entre les produits et les charges.

> Une capacité d'autofinancement de 807 K€ est constatée. Cette capacité permet de financer les projets d'investissement de la structure dont les prévisions s'élèvent à 1 844 414 €.

> Les subventions d'investissement prévisionnelles étant de 900 K€, le prélèvement sur le fonds de roulement est de 136 K€.

> Le niveau final prévisionnel du fond de roulement serait de 554 204 € et celui de la trésorerie au 31 décembre 2021 s'élèverait à 1 333 320 €.

> La dépréciation sensible du fonds de roulement à la fin de l'année 2021 appelle à la vigilance.

> Le niveau final du besoin en fond de roulement est de -769 216€ et le niveau final de trésorerie au 31/12/21 est estimé à 1 333 320€. Il permettra de couvrir les dépenses incompressibles des mois de janvier et février 2022, dans l'attente du versement de la première tranche de la dotation le 15/02/22.

**La présidente** remercie le **secrétaire général** et **M. Baronnet**, qui était attendu avec impatience et qui a rempli tout son rôle et soutien auprès du **secrétaire général**. Elle souhaite donner la parole au contrôleur budgétaire, **M. Dagues**.

*M. Dagues a envoyé un email pour indiquer qu'il devait quitter la réunion.*

**La présidente** demande s'il y a des questions.

**M. Dalmas** souhaiterait connaître le niveau d'endettement du Parc national.

**Le directeur** répond qu'il est de zéro puisque les établissements publics de l'Etat n'ont pas le droit de s'endetter, sauf situations exceptionnelles qui doivent être soumises de toute façon à une décision spécifique du ministère de l'Economie et des Finances.

**M. Dalmas** aimerait savoir quelles seraient les pistes de ressources propres supplémentaires qui pourraient être explorées de manière à redonner un peu d'oxygène au Parc national et éviter de se diriger vers des extrémités comme la sortie du cœur de parc de Porquerolles. Il demande quelle est la marge de manœuvre et si le montant des recettes propres correspond bien à environ 1 000 000€.

**Le directeur** répond qu'en comptant la taxe Barnier, le montant s'élève à 1 200 000€. Sans la compter, les recettes propres avoisine en effet les 1 000 000€.

**M. Dalmas** demande si l'établissement a des pistes pour augmenter ces ressources propres de manière significative.

**Le directeur** informe qu'il y a actuellement un atelier qui se réunit à Paris avec les Parcs nationaux sous l'égide du ministère et du conseil général du développement durable pour examiner quelles pourraient être les nouvelles ressources des Parcs nationaux. Concernant Port-Cros, la dotation du ministère représente un peu plus de 6 000 000€ sur un budget de l'ordre de 11 000 000€, c'est-à-dire qu'environ 5 000 000€ sont liés à la diversification des ressources et des recettes auprès de différents bailleurs de fonds ou des subventions lors du montage de projets. Le Parc national de Port-Cros est un établissement qui fait déjà appel significativement à cette diversification des ressources. Cela peut être amplifié en effet. Il cite en exemple la ZMEL de Port-Cros. Entre le 15 juillet et le 30 août, 70 000€ de recettes ont pu être générées.

Néanmoins, quelles que soient les recettes, davantage de personnel ne peut être recruté. Demain, si des ZMELs sont aménagées au nord de Porquerolles, le Parc national ne disposera pas de personnel pour les mettre en place et l'établissement ne pourra générer des recettes. L'équation est difficile car lorsque le Parc national souhaite développer des projets susceptibles de produire des recettes, il n'a pas les agents correspondants pour le faire. Cette situation bloque complètement les perspectives de diversification, alors même que la Cour des Comptes demande aux Parcs nationaux de diversifier les financements.

**La présidente** croit se rappeler que la ZMEL de Port-Cros a mobilisé deux agents.

**Le directeur** confirme et ajoute que des actions externalisées auprès d'associations sont venues appuyer la ZMEL dans le cadre des campagnes d'éco-navigation.

**La présidente** souligne que le Parc national de Port-Cros, cas particulier parmi les autres établissements, souhaite pouvoir dégager en hors plafond les emplois qui permettent de maintenir ces recettes propres. Il y a une incohérence à demander d'un côté la diversification des ressources et de l'autre à refuser les emplois qui permettent de générer des recettes propres.

**La présidente** donne la parole à **Mme Aboucaya**.

**Mme Aboucaya** estime que l'Etat donne un peu d'une main ce qu'il reprend de l'autre. Elle cite en exemple le plan de relance qui va abonder les Parcs nationaux. L'argent ne remplace pas l'humain. Bien qu'elle constate la consommation de plus en plus importante des ETPT et un indicateur défavorable de l'évolution de l'emploi au Parc national (augmentation de contractuels, stagiaires, etc), elle se réjouit d'apprendre que les personnes en CDD pourront désormais percevoir dans certaines conditions une prime de précarité. En tant que représentante du personnel, elle se dit malgré tout défiante par rapport à ce budget non pas par rapport à l'établissement mais par rapport aux moyens de fonctionner.

**Le directeur** indique qu'il vient de recevoir un message de **M. Dagues**, qu'il lit en séance : « Je dois malheureusement quitter le Conseil d'administration en plein exposé du budget du Parc national pour un rendez-vous avec la Préfecture de Région. J'ai approuvé le projet de budget en pré-Conseil d'administration, l'utilisation du fonds de roulement pour le programme d'investissement proposé, ajouté à celui exceptionnel du plan de relance, ne remet pas en cause la viabilité budgétaire du Parc. Sa trésorerie reste saine compte-tenu notamment des ressources propres du Parc. Par ailleurs,

veuillez noter que je transférerai, une fois votée, la motion au CBCM<sup>1</sup> du ministère de tutelle. Bien cordialement, M. Dagues ».

**La présidente** l'en remercie et demande aux administrateurs de voter via le questionnaire en ligne. Au nom des administrateurs, elle félicite le Parc national sur le travail qui est effectué.

**Le directeur** insiste sur la qualité du travail produit par les équipes pour la préparation du BI, en particulier **M. Baronnet** qui s'est investi pleinement sur ce dossier dès son arrivée et qui s'en est remarquablement bien sorti, et le **secrétaire général**, qui avait passé beaucoup de temps sur le budget rectificatif validé le 29 septembre dernier.

► **La délibération n°16/2020 est adoptée.**

### **III. Indemnité de fonction de la présidente du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros pour l'année 2021.**

**Le secrétaire général** informe que l'article F331-29 du code de l'environnement prévoit une indemnité qui peut être allouée à la présidence du Conseil d'administration pour compenser les sujétions qui y sont imposées par ses fonctions. Cette indemnité est calculée sur la base du taux de 16,27 % qui est mentionnée dans un arrêté du 20 avril 2007 et de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, qui est 1 027 brut, indice majoré 1 130€. Il n'y a pas de modification du montant de l'indemnité par rapport à l'année dernière. La dernière augmentation du point d'indice date du 1<sup>er</sup> février 2017. Les fonctionnaires ont reçu une augmentation de 0,6 %. L'indemnité annuelle brute de **la présidente** est donc fixée à 7 593,66€ annuels, ce qui représente 632,80€ brut mensuel, soit 590,52€ net.

**La présidente** plaisante en disant ne pas comprendre pourquoi l'indemnité n'a pas augmenté alors qu'elle était habituée à une augmentation à plus de deux centimes par an.

► **La délibération n°17/2020 est adoptée.**

### **IV. Projet de transaction relative à l'apurement des dettes viticoles à Porquerolles.**

**Le directeur** informe que l'affaire qui va être présentée court depuis plus de 25 ans et est désormais en passe de connaître une issue définitive. Il rappelle que l'Etat possède de grandes propriétés à Porquerolles qu'il avait rachetées en 1971 aux héritiers Fournier. L'Etat utilise la partie agricole de ces propriétés qu'il a confié à des viticulteurs pour maintenir des coupures de combustibles (extrêmement importantes en cas d'incendies), pour valoriser ces terres et faire bénéficier le territoire d'une production viticole de qualité.

Trois viticulteurs ont exploité ou exploitent les terres à Porquerolles : le domaine de La Courtade (devenu maintenant l'exploitation de la villa Carmignac), le domaine de l'Île (ancienne propriété de M. Sébastien Le Ber) et le domaine Perzinsky. Les trois domaines en question ont depuis les années 90 refusé de payer les fermages et les redevances qui étaient dues au Parc national pour des raisons de cherté de ces redevances, et pour des motifs de non validité des baux emphytéotiques dans le cadre duquel ils exploitaient les terres avec leurs statuts d'agriculteurs.

**Le directeur** indique qu'après bien des méandres, le Parc national a apuré la situation pour le domaine de la Courtade en 2015, lors de l'acquisition des propriétés Vidal par Edouard Carmignac. Cette transaction a permis de revenir à un régime de bail emphytéotique avec une nouvelle exploitation viticole en biodynamie et en agriculture biologique pour disposer d'une production de vin de qualité.

---

1 Contrôleur budgétaire et comptable ministériel

Pour le domaine de l'Île, les administrateurs avaient examiné, il y a environ un an et demi un projet de transaction entre M. Le Ber et le Parc national à l'occasion de la vente de M. Le Ber à la société Rauzan Segla (filiale de Chanel) de la partie de la ferme lui appartenant en pleine propriété. M. Le Ber a réglé son contentieux avec le Parc national et a versé 700 000€ d'indemnités au Parc national pour le paiement des redevances antérieures dues.

Concernant le domaine Perzinsky, les baux emphytéotiques initiaux ont été conclus en 1991 entre le Parc national, la direction des services fiscaux et les frères Perzinsky. Ces derniers exploitent le domaine mais ne paient plus leurs redevances depuis 1996, donc depuis 24 ans. Il est proposé aujourd'hui de disposer d'un protocole transactionnel avec les frères Persinsky dans le cadre d'une transaction permettant d'être remboursé des arriérés que l'établissement avait fixé à la somme de 300 000€ dans le cadre d'un avenant au bail, lequel prévoit par ailleurs l'adjonction d'un plan environnemental, (pratique de l'agriculture biologique, etc).

**Le directeur** précise que le détail se trouve dans le dossier transmis aux administrateurs. Ce système de bail emphytéotique prévoit que la charge de la replantation du vignoble soit opérée aux frais de l'exploitant et non aux frais du propriétaire tel que le système du fermage le prévoit normalement. Le Parc national a travaillé sur ce protocole transactionnel depuis six mois avec la Direction Départementale des Finances publiques et les services de France Domaine. De plus, les avocats de l'établissement, de la DGFIP et des frères Perzinsky ont également contribué à la préparation de ce protocole transactionnel.

**Le directeur** précise que le Parc national s'est interrogé sur le devenir de cette partie de la propriété appartenant à l'établissement et qui est essentiellement située sur la plaine du village. Initialement le Parc national avait pour souhait de répartir ces 17 hectares de terres pour remettre une partie du vignoble à l'exploitation Carmignac, une partie à l'exploitation Chanel et conserver une partie pour le Parc national afin de pratiquer des usages agricoles autres que la vigne. Malgré cette volonté, cette configuration n'a pas été possible. En effet, par une décision de la Cour d'appel, le Parc national est aujourd'hui confronté à un système de bail à ferme qui prévoit le renouvellement automatique du bail tous les neuf ans au bénéfice de l'exploitant. Le Parc national se serait retrouvé dans une situation de blocage jusqu'en 2027-2029 sans avoir la priorité de reprise à l'issue de cette période. Il a donc semblé préférable d'accepter ce protocole transactionnel tout en travaillant en amont avec la société Rauzan Segla, pour définir les conditions dans lesquelles les parcelles qui ne sont pas en vignes pourront être utilisées à d'autres fins, tout en étant conformes aux orientations de l'île de Porquerolles.

**Le directeur** se dit prêt à répondre aux questions des administrateurs,

**La présidente** ajoute que l'idée de céder une partie des terres à la fondation Carmignac, une partie à Chanel permettait un traitement équitable, mais les frères Perzinsky n'ont plus voulu traiter avec la fondation Carmignac et ont demandé à traiter uniquement avec Chanel. Ce n'est donc pas le Parc national qui a pris la décision de choisir Chanel.

**M. de Cabarrus** souhaiterait connaître le prix de la redevance à l'hectare.

**Le directeur** répond que les services fiscaux ont travaillé sur la base du rapport d'un expert agricole et foncier qui avait d'ailleurs produit une expertise pour la redevance du domaine de l'Île. Concernant l'exploitation Perzinsky, la future redevance est d'environ 11 000€ par an pour 17 ha.

**La présidente** précise que le bâti de l'exploitation Perzinsky n'appartient pas au Parc national.

**M. de Cabarrus** demande si le montant est le même pour la redevance Chanel.

**Le directeur** répond que la surface n'est pas la même, mais au prorata le montant est sensiblement similaire. La redevance a été basée sur une analyse de la qualité des terres par rapport à leur capacité de production des vignes, selon les cépages par exemple. **Le directeur** croit se rappeler que la redevance de la société Rauzan Segla s'élève aux alentours de 15 000€ avec une surface plus importante. Concernant le domaine de la Courtade, la redevance annuelle est de 23 000€. Ces sommes ne vont pas équilibrer les finances du Parc national mais permettent néanmoins un paiement à sa juste valeur.

**Le secrétaire général** souligne que depuis 1996, le Parc national n'a perçu aucune redevance du domaine Perzinsky. Cette redevance de 11 000€ sera une ressource annuelle bienvenue qui permettra d'engager des actions.

**La présidente** donne la parole à **Mme Aboucaya**.

**Mme Aboucaya** se félicite, tout comme ses collègues, de l'apurement de cette dette. C'est une opération qui permettra au Parc national d'encaisser de l'argent sans se voir contraindre d'augmenter le nombre de touristes pour bénéficier de la taxe portuaire et de la taxe Barnier. En revanche, elle ainsi que d'autres agents, se posent la question de l'avenir du projet « d'agrozone » sur plusieurs parcelles de l'exploitation Perzinsky, qui a été travaillé avec des collègues du secteur de Porquerolles et du siège. Ce projet permettrait à l'établissement de travailler directement sur de l'agriculture alternative plus adaptée au réchauffement climatique. Etant donné que le Parc national ne peut pas récupérer ces parcelles dont il est propriétaire, elle souhaiterait savoir quelle suite serait donnée à ce projet. Elle se doute qu'il va devenir caduc. La localisation de ces parcelles, situées à côté de la pépinière, aurait permis pourtant une cohérence territoriale.

**La présidente** répond qu'a priori, le Parc national a demandé à Chanel d'être le porteur de ce projet. Elle laisse la parole au **directeur** pour davantage de précisions.

**Le directeur** indique que le Parc national n'a pu avoir qu'une marge de manœuvre tenue dans cette transaction. Aussi surprenant que cela puisse paraître, dans le cadre de l'application du statut du fermage le propriétaire (donc l'établissement) n'a pas la priorité absolue. Cela revient au preneur de pouvoir disposer de son domaine foncier. **Le directeur** avait initialement demandé aux avocats des frères Perzinsky que le Parc national puisse récupérer quelques hectares qui ne sont pas situés dans la zone d'appellation protégée. Cette demande a été totalement refusée par le preneur qui se trouve sous un régime de bail à ferme. L'établissement n'a donc pas eu le choix. La seule alternative possible était de ne pas signer le protocole transactionnel et d'attendre 2027 ou 2029 sans avoir une garantie, à l'issue de cette période qu'il n'y ait pas une transmission des droits d'exploitation dans le cadre familial.

**Le directeur** a donc estimé qu'il était alors important d'aller directement travailler, avec le futur preneur (Rauzan Segla) et d'étudier quelles seraient les possibilités d'organiser avec lui un mode d'exploitation différent sur ce parcellaire. Cette perspective a été extrêmement bien accueillie par Chanel. D'ailleurs, il a été ajouté dans le protocole, une mention permettant d'affecter des parcelles qui seront louées et qui ne seront pas dédiées à la culture des vignes. Cela permettrait d'être en parfaite adéquation avec les principes de développement de l'île de Porquerolles et dans le plus strict respect de la sauvegarde des intérêts écologiques de la biodiversité de l'île.

Cette éventuelle modification pourrait intervenir en toute concertation avec les représentants du Parc national. La « porte est ouverte » avec Chanel pour travailler sur ce mode d'exploitation alternatif de ces parcelles. Ce projet « d'agrozone » n'est donc pas caduc mais il ne sera porté directement par le Parc national en maîtrise d'ouvrage. Il sera élaboré via un partenariat avec la société Rauzan Segla.

**La présidente** souligne que l'idée de maintenir une parcelle non viticole est survenue via des discussions avec la Chambre d'agriculture, et des rencontres avec certains exploitants sur le continent. La question du « tout viticole » dans le Var commence à se poser. Porquerolles n'est pas en reste. L'idée de sortir de la viticulture à 100 % est intéressante et permettrait de consacrer ces terres plutôt à des productions de circuit court (élevage, cultures de fleurs culinaires, etc). C'est la tendance générale à laquelle les agriculteurs varois réfléchissent actuellement mais elle estime que l'appui du Parc national sera nécessaire pour acter les différentes propositions.

**Mme Aboucaya** a bien compris que le locataire est prioritaire sur le propriétaire pour la reprise des parcelles mais elle aimerait savoir qui a refusé. Les frères Perzinsky ou Chanel ?

**Le directeur** répond que dans un premier temps, les frères Perzinsky se sont accordés pour vendre



leur exploitation à Carmignac. Cette situation date d'il y a deux ans, mais l'affaire n'a pas abouti et ils se sont rapprochés de Chanel. Ils ont fini par se mettre d'accord avec Chanel sur les conditions générales de la transaction. Ils sont ensuite venus vers le Parc national, par le biais de leur avocat, pour présenter un accord pris et signé avec Chanel. Le Parc national n'a pas du tout été associé à cet accord et s'est retrouvé devant le fait accompli par rapport au statut du fermage. Soit les frères Perzinsky gardaient le fermage dans le cadre familial et la situation continuait à courir sur le plan des redevances et des modes d'exploitation, soit le Parc national signait le protocole pour repartir sur une nouvelle base avec Rauzan Segla. Il est assez sidérant de constater cette limitation à l'exercice du droit de propriété dans le cadre du statut du fermage.

**Mme Aboucaya informe** que les agents de l'établissement estiment dommage que le Parc national se prive de ces terres même si ce projet fonctionnera certainement très bien avec Chanel. Il n'en demeure pas moins que les entreprises privées ont compris le mécanisme et achètent partout dans le monde des terres agricoles, alors qu'il aurait été plus pertinent que ce projet voit le jour avec réellement une vision d'intérêt général.

**La présidente** pense qu'ils ont l'honnêteté de vouloir progresser un peu dans toutes ces techniques. Elle croit savoir que la société Rauzan Segla serait très demandeuse de l'expertise du Parc national, ce qui serait bénéfique pour leur image et ce qui permettrait à l'établissement de pouvoir éventuellement transmettre des messages.

**Le directeur** regrette néanmoins, tout comme **Mme Aboucaya** et le personnel cet état de fait. L'établissement n'a pas eu le choix. Il devait opter pour ce protocole transactionnel, sinon, il se serait retrouvé bloqué dans une situation de « pourrissement » de long terme.

**Le secrétaire général** souligne que les avenants au bail comprennent désormais des mesures environnementales qui n'apparaissaient pas dans les anciens baux.

**La présidente** donne la parole à **M. Vaché**.

**M. Vaché** s'excuse pour sa connexion tardive à cette réunion. Il salue les administrateurs et préconise au Parc national de solliciter les services de la Chambre d'agriculture autant que de besoin pour évoquer notamment la question de la diversification des cultures, afin d'étudier le travail autour du petit élevage, de la fleur comestible, la fleur à parfum, etc. Des experts métiers sont à disposition et à l'écoute de l'établissement sur cette diversification agricole et économique sur le territoire du parc national.

**La présidente** remercie **M. Vaché** et indique que l'idée est peut-être d'alimenter les circuits courts de Porquerolles. Une réunion pourra être provoquée entre Chanel et la Chambre d'agriculture pour les aider à avancer sur le sujet. Bien qu'ils disposent de leurs propres experts, elle pense qu'ils ne refuseront pas de rencontrer la Chambre d'agriculture.

**M. Vaché** confirme, notamment s'il est question des parfums.

► **La délibération n°18/2020 est adoptée.**

## **V. Tarification portuaire 2021 du port de Port-Cros.**

**Le directeur** informe que le Conseil portuaire s'est déroulé début octobre. Il n'y a pas de changements significatifs dans la tarification hormis une légère augmentation de cinq centimes par mètre carré stationné. Il rappelle que la redevance est au prorata de la longueur du bateau multipliée par sa largeur, donc une surface théorique de bateau. Cette légère augmentation s'explique par une volonté du Parc national de distribuer à chaque plaisancier quand il vient payer sa redevance une

documentation présentant le Parc national. Il pourrait s'agir d'une documentation présentant la partie terrestre du territoire, ou une documentation sur l'éco-navigation, telle qu'elle a déjà été distribuée l'été dernier. **Le directeur** insiste sur le fait que le port de Port-Cros est une porte d'entrée du Parc national, et par conséquent un point de contact très important avec les plaisanciers lorsqu'ils débarquent pour visiter l'île. Par ailleurs, le port apporte à l'établissement des recettes propres annuelles importantes (entre 350 000€ et 400 000€).

**La présidente** tempère en disant que ce sont néanmoins les agents qui sont obligés de faire la police quand les choses dégénèrent un peu l'été.

**M. Molinero** indique qu'il a reçu comme tous les administrateurs lors du dernier Conseil d'administration, le fascicule sur l'éco-navigation. Il a constaté à la page « pêche de loisirs », que le Lavadou était placé aux Salins et qu'il y avait marqué « cantonnement, pêche interdite ».

**Le directeur** demande si cette erreur se trouve dans le fascicule plastifié ou le fascicule papier.

**M. Molinero** répond qu'elle est dans le fascicule plastifié.

**Le directeur** informe que le contenu a pourtant été vérifié.

**La présidente** prend bonne note et précise que cela sera réexaminé.

► **La délibération n°19/2020 est adoptée.**

## **VI. Modification du règlement intérieur du CESC, du CA et du bureau du CA.**

**La présidente** tient à présenter au préalable le nouveau président du CESC : **Michel Dalmas**. Elle propose à **M. Dalmas** d'évoquer en quelques mots sa profession de foi et de se présenter aux rares administrateurs qu'ils ne le connaissent pas encore.

**M. Dalmas** remercie **la présidente**. Il confirme en effet connaître déjà un certain nombre d'administrateurs ayant siégé lui-même pendant six ans au Conseil d'administration en tant que représentant de la ville de Hyères. Il est hyérois d'origine et désormais Porquerollais pratiquement à temps plein. Il a été adjoint au maire de Hyères et s'est occupé de finances, d'économie, de tourisme et d'emplois. Précédemment, il a exercé sa carrière dans les Chambres de commerces et d'industries en tant que directeur général (celle de Grenoble, de Saint Etienne, du Var, des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse). Il travaillait auparavant dans l'industrie où il a passé douze ans au sein du groupe américain Caterpillar. Il a ainsi exercé en France et aux Etats-Unis sur la conception d'engins de travaux publics.

Il se dit très heureux d'avoir rejoint le Conseil économique, social et culturel et en profite pour rendre hommage à ses prédécesseurs **M. Bernardi**, et Maxime Prodromidès plus particulièrement, pour le travail qui a été réalisé par les membres du CESC sur l'établissement de la charte. Il réalise l'ampleur du travail qui a été produit et l'importance des propositions qui en ont résulté.

Il observe que l'année 2020 a été une année blanche pour le CESC pour diverses raisons (confinement, départ de **M. Bernardi** pour l'équipe municipale de Hyères, etc). Il informe qu'une première réunion a eu lieu à Ramatuelle où le cap a été fixé. Aujourd'hui, un bilan du plan triennal d'actions va être réalisé et le CESC va s'organiser pour travailler au prochain plan triennal. Sur le plan pratique, les membres actuels du CESC ont été invités à s'inscrire dans des commissions thématiques :

- commission tourisme durable, éducation à l'environnement et culture,
- commission développement durable du territoire,

- commission espaces naturels, agriculture et forêt,
- commission usages en mer et milieux marins.

Les membres vont donc essayer de se concentrer sur ces quatre thèmes. Cela signifie que la structuration autour des collèges géographiques, qui a probablement été utile au moment de l'établissement de la charte sera moins de rigueur. L'accent sera mis sur les thématiques. Sauf imprévu, un séminaire sera prévu début février, où un bilan du premier plan triennal d'actions sera présenté et dès l'après-midi, une réunion simultanée de lancement des quatre commissions sera organisé pour pouvoir commencer à travailler dès le début de l'année 2021.

**La présidente** remercie **M. Dalmas**. Elle lui souhaite la bienvenue et les administrateurs se réjouissent de pouvoir faire appel à ses compétences quand ils en auront besoin. Elle propose aux administrateurs de voter et de passer au sujet suivant.

**Le directeur** indique qu'il souhaiterait rajouter deux points sur la modification du règlement intérieur relatif au Bureau du Conseil d'administration et au Conseil d'administration. En ce qui concerne le Conseil d'administration, il a été ajouté la possibilité de mener des réunions à distance, comme c'est le cas aujourd'hui, ce qui permettra de valider les votes.

Pour ce qui est du Bureau, une mention a été rajoutée pour introduire la possibilité d'une délégation du Conseil d'administration dans le cas d'une procédure d'urgence au bénéfice du Bureau, et ce en cas d'impossibilité de réunir les administrateurs. Le Bureau rendra compte à la réunion suivante du Conseil d'administration. Le Bureau bénéficie déjà de nombreuses délégations du Conseil d'administration mais il y avait besoin d'évoquer une situation d'urgence entre deux réunions du Conseil d'administration.

**La présidente** précise que la situation d'urgence s'entend surtout au niveau budgétaire. Il peut y avoir des décisions stratégiques urgentes, mais où la réunion d'un Conseil d'administration est nécessaire pour en discuter. Cette procédure est appréciable pour les questions budgétaires mais il ne s'agit pas d'un blanc-seing. Sous prétexte d'une délibération urgente, il ne faudrait pas passer une délibération délicate au Bureau, elle sera attentive à ce que cette situation ne se produise pas.

► **La délibération n°20/2020 est adoptée à l'unanimité.**

## **VII. Indemnité kilométrique vélo à titre de régularisation 2018, 2019 et 2020.**

**Le secrétaire général** informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, une indemnité kilométrique vélo avait été instituée à titre expérimental pour une période de deux ans au sein du ministère chargé de l'écologie et de ses établissements publics. Le Parc national avait pris une délibération le 10 octobre 2016 pour mettre en œuvre cette indemnité kilométrique vélo au sein de l'établissement. Deux décrets ont ensuite prolongé d'un an, cette indemnité en 2018 et en 2019. Pour indemniser les agents sur ces années, l'agent comptable a indiqué à l'établissement qu'il aurait du à chaque prolongation, prendre une nouvelle délibération, (bien que ce ne soit pas mentionné dans les décrets concernés). C'est pourquoi aujourd'hui, cette délibération est présentée aux administrateurs afin de régulariser la situation, qui concerne quatre agents, pour un montant total de 1 066€.

### -----**Modification du bail emphytéotique du fort de Port Man**-----

**La présidente** informe que les sujets nécessitant des délibérations sont épuisés. Un point sur les dossiers d'actualité du Parc national va maintenant être fait. Elle précise qu'elle a retiré un point de l'ordre du jour qui a été abordé en Bureau. Il s'agit de la délibération sur la demande de modification du bail emphytéotique du fort de Port-Man (de Yann Arthus-Bertrand) pour pouvoir exercer une activité

commerciale. La discussion a eu lieu en Bureau. Des difficultés juridiques sont apparues, le Parc national est en attente de l'ensemble de l'expertise juridique pour pouvoir remettre la délibération à l'ordre du jour du Conseil d'administration. Elle donne la parole à **Mme Vanpeene**.

**Mme Vanpeene** précise qu'elle a consulté le site de «La Pensée sauvage » pour connaître les prestations qu'elle proposait et il y avait déjà quatre séjours inscrits pour l'automne 2020.

**La présidente** confirme et répond que cela n'a pas été apprécié par le Parc national. En effet, lorsque M. Arthus-Bertrand est venu présenter son projet il y a quelques mois, elle ainsi que **le directeur** ont tout de suite soulevé le problème juridique que cela pouvait poser par rapport au bail emphytéotique. Ils lui ont dit que le Parc national allait étudier cette demande et qu'ils reviendraient vers lui ultérieurement, mais ils ont découvert comme **Mme Vanpeene** ces propositions malgré le fait qu'aucune autorisation n'ait été délivrée, puisque l'établissement ne disposait pas de tous les éléments pour le faire. Ceci étant, elle pense qu'il n'y a pas pu avoir de clients.

**Mme Vanpeene** approuve car le contexte sanitaire n'a probablement pas pu permettre la venue de groupes de personnes.

**La présidente** confirme qu'a priori personne n'est venu, mais elle lui a fait remarqué que le Parc national n'avait pas apprécié le fait d'être mis devant le fait accompli et d'avoir fait fi d'une décision favorable. L'analyse de la demande va se poursuivre mais elle pose de nombreuses questions et l'avis éclairé et documenté de tous les administrateurs sera nécessaire. Ce sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil d'administration. Elle donne la parole à **M. de Cabarrus**.

**M. De Cabarrus** estime que l'idée de « La Pensée sauvage » est de faire venir au maximum entre douze et quinze personnes en même temps sur la période hivernale, période creuse à Port-Cros. Cela n'aura donc aucun impact au niveau environnemental, si ce n'est un impact sur la vie à Port-Cros. En effet, cette initiative bénéfique pour l'île peut amener à créer et maintenir de la vie dans une période creuse. Cela permettra également de disposer de davantage de bateaux. A Port-Cros, les habitants sont très favorables à ce projet.

**Mme Cananzi** précise qu'un débat long et passionné a eu lieu en Bureau où la majorité des membres était dans cet état d'esprit. Cela étant, elle ne peut se prononcer sur le volet juridique. Elle tenait à apporter cette précision pour rassurer **M. de Cabarrus** et tous les administrateurs favorables à ce projet. Cette initiative va pouvoir amener une population un peu plus « intéressante » à tous points de vue et permettre de faire vivre les îles. C'est ce qui est souhaité pour un tourisme durable.

**La présidente** indique qu'elle n'aime pas que l'on parle de population « intéressante » parce qu'il s'agit de personnes ayant les moyens de dépenser 3 000€ la semaine.

**Mme Cananzi** ne l'entendait pas en ces termes. Elle parlait d'éducation des personnes, de population intéressée par le problème environnemental mais elle précise que ce point n'a pas lieu d'être évoqué. La question commerciale ne fait pas partie du sujet. Si ce qui est proposé rapporte des bénéfices à « La Pensée sauvage », c'est tant mieux pour eux. Ce n'est pas aux administrateurs de juger si le montant est trop élevé ou pas. Venir à Porquerolles ou à Port-Cros n'est pas une question d'argent. Quelque soit le niveau social de la personne, elle peut venir visiter l'île. Ce qui est intéressant dans le projet c'est qu'il peut faire vivre les îles durant l'hiver. De plus, le nombre de personnes est limité. Par ailleurs, il permet d'éduquer les populations qui vont ensuite parler d'un séjour, d'un environnement, etc.

**Le directeur** indique que tout le monde est d'accord avec **M de Cabarrus**, et **Mme Cananzi**. La question qui réellement se pose est la nature de ce bail emphytéotique qui aujourd'hui ne permet pas de pratiquer des activités commerciales. C'est pour cette raison que la délibération a été retirée de l'ordre du jour. Lorsque le bail avait été signé, la pratique des activités commerciales avait été exclue de son champ d'application. A l'époque de la mise en concurrence de la restauration du fort de Port

Man, ces interdictions ont pu empêcher un certain nombre de personnes de répondre à cet appel. L'établissement est donc confronté à une situation de distorsion de concurrence, qu'il faut effectivement traiter aujourd'hui. Le bail emphytéotique actuel a été signé par le Préfet, le pétitionnaire et le directeur du Parc national, et mentionne explicitement l'interdiction de pratiques d'activités commerciales.

**La présidente** précise que le débat sera abordé une prochaine fois car elle ne voudrait pas empiéter sur l'ordre du jour. Le sujet sera rediscuté quand l'analyse juridique sera finalisée.

## **VIII. Dossiers d'actualité du Parc national de Port-Cros pour information :**

### **1. Point sur l'évolution des emplois du Parc national.**

Evoqué précédemment avec la motion.

### **2. Parc du Mercantour – évolutions suite à la tempête Alex.**

**Le directeur adjoint** informe que la direction du Parc national est toujours en contact régulier avec la directrice du Parc national du Mercantour, Mme Aline Comeau, à qui il a été demandé si l'appui des trois autres Parcs nationaux de la région était envisageable.

Les dégâts que chacun a pu constater à la télévision sont très importants. Aujourd'hui les difficultés relèvent plutôt des télécommunications et de l'électricité. Mme Comeau a indiqué qu'elle n'identifie pas pour le moment les aides possibles que pourraient apporter les autres établissements. Le Parc national du Mercantour a pu mettre à disposition des véhicules puisque certaines vallées ont été complètement coupées du monde et le sont quasiment encore. Il a pu également fournir du matériel technique. Ainsi, les vallées les plus reculées ont pu bénéficier de radios, tronçonneuses et divers matériels qui ont pu être emportés avec les coulées de boues.

Enfin, il y a eu aussi une mise à disposition des locaux, en particulier des maisons de parc. Le Parc national du Mercantour se devait d'être au rendez-vous. Aujourd'hui, la question de la reprise économique se pose dans toute cette zone. Comment faire pour reconstruire ? Doit-on reconstruire aux mêmes endroits, sachant qu'il y a réellement une topographie qui a été complètement modifiée ? Certaines zones n'avaient pas été touchées par des crues depuis 200 ou 300 ans. Ce phénomène a surpris la totalité des acteurs.

L'entraide est possible quand elle sera sollicitée par les agents du Mercantour. **Le directeur adjoint** indique que la coupe d'emplois à venir ne concernera pas à l'évidence le Parc national du Mercantour, il ne peut pas perdre du personnel en ce moment. Cela induit nécessairement la question de quels établissements le subiront. Le Parc national de Port-Cros soutient néanmoins le fait que le Mercantour ne doit pas être concerné par ces restrictions de personnel.

**La présidente** donne la parole à **Mme Aboucaya**.

**Mme Aboucaya** demande confirmation qu'il n'y aura aucune aide de la part des autres Parcs nationaux. Le Parc national du Mercantour n'a-t-il émis aucune demande ?

**Le directeur adjoint** répond que les agents n'ont en effet pas souhaité d'aides. En réalité comme souvent dans des catastrophes extrêmes, l'accueil de gens qui viennent aider est compliqué à gérer même si cela part d'un bon sentiment. Le Parc national de Port-Cros reste en contact avec le Mercantour, et il n'est pas impossible que les agents reviennent vers les autres Parcs nationaux au moment des réouvertures de sentiers, ou s'il faut conduire des inventaires naturalistes (par exemple pour vérifier la présence ou la découverte récente de loutres dans un secteur). Il espère que le Parc national de Port-Cros pourra appuyer les agents du Mercantour, mais pour l'instant il faut attendre qu'ils le demandent. Il ouvre une parenthèse en informant qu'il y a en ce moment des tombolas organisées pour le Secours populaire qui permettent de donner de l'argent pour faire fonctionner des

épiceries solidaires tout en gagnant la guitare d'un chanteur célèbre par exemple.

**Mme Aboucaya** comprend bien cette volonté mais se demande si le Parc national du Mercantour ne manque pas de radios par exemple puisqu'il les a données. Un achat de radios pourrait-il être proposé ?

**Le directeur** répond qu'on ne peut leur imposer des aides sur lesquelles ils n'ont pas exprimé de besoins. Il faut attendre leurs demandes et elles seront ensuite examinées.

**Mme Aboucaya** le comprend, elle voulait simplement savoir quelle était la marge de manœuvre du Parc national de Port-Cros. Les moyens humains ne sont pas forcément nécessaires, il peut s'agir peut-être de moyens logistiques que Port-Cros pourrait fournir.

**Le directeur** répond que lui et **le directeur adjoint** sont en lien avec la direction du Parc national du Mercantour. Ils feront part au personnel des besoins qui seront exprimés. Il souligne que cela n'empêche pas les agents du Parc national de Port-Cros d'exprimer leurs soutiens auprès de ceux du Mercantour.

### 3. Plan de relance.

**Le directeur** a déjà abordé le sujet précédemment. Brièvement, 1 700 000€ sont annoncés aujourd'hui dans le cadre d'une subdélégation de crédits exceptionnelle du ministère de la Transition écologique. Le Parc national a proposé de répartir cette somme sur une dizaine de projets qui sont pour l'essentiel déjà engagés ou prévus à court terme, ce qui permettra d'effectuer un rattrapage de la trésorerie et de l'équilibre financier sans impacter de façon supplémentaire le travail des équipes. Les projets qui ont été retenus sont par exemple :

- le fort du Pradeau,
- les créations des ZMELs de Porquerolles (études),
- l'intelligence artificielle pour la lutte anti-braconnage, (caméras d'intelligence artificielle sur lesquelles la preuve de concept a déjà été réalisée),
- les projets agro-écologiques pour soutenir le programme COPAINS,
- le plan de gestion forestière de Porquerolles,
- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- la relance de la deuxième tranche du programme de Bagaud,
- la suite du programme Cap Phoenix (restauration post-incendie du Cap Lardier).

**Le directeur** souligne que la direction est susceptible d'ajuster ces programmes en fonction des secteurs sur lesquels les crédits peuvent être engagés, puisqu'actuellement il y a eu peu d'informations sur les conditions à respecter pour ces programmes.

**La présidente** donne la parole à **M. de Marco**.

**M. de Marco** s'étonne du montant alloué au projet de rénovation du fort du Pradeau, qui représente 1/3 de l'ensemble du plan, ce qui est très significatif pour une opération qui est déjà assez lourde financièrement. **M. de Marco** demande si cette somme (780 000€) peut être justifiée.

**Le directeur** répond que cette somme correspond à la part des fonds propres qui étaient apportés par le Parc national, ajoutés à la part des fonds propres alloués dans le cadre du plan de relance. Cela signifie que ce sera une opération presque blanche pour l'établissement. Il souligne que le tableau financier évolue régulièrement, mais les derniers chiffres en date affichent 2 000 000€ d'investissements, le coût résiduel pour le Parc national sera de 65 000€ sur ses fonds propres.

**M. de Marco** estime qu'il s'agit néanmoins d'un poste très important par rapport à l'ensemble.

**Le directeur adjoint** répond qu'il fallait absolument inscrire des sujets qui étaient déjà très avancés.

Aujourd'hui, la question du plan de relance est surtout de ne pas réussir à consommer ces sommes. Il fallait donc des sujets sur lesquels il y avait déjà des études ou des travaux en cours. L'établissement ne pouvait pas s'engager sur des projets qui n'étaient qu'à un stade relativement de « pré-actions », car le Parc national ne disposera que de trois ans pour consommer la totalité des crédits. Dans le cas de la création des ZMELs de Porquerolles, les procédures vont durer deux ou trois ans. Une concertation sera lancée très rapidement grâce à ces fonds qui vont permettre au Parc national de se faire accompagner sur le sujet, (lancement d'une étude géo-technique par exemple). En 2023, le couperet tombera et ce qui n'aura pas pu être consommé sur ces trois années ne pourra pas l'être après.

**M. de Marco** estime cependant surprenant que les fameuses toilettes à l'arrière des plages ne soit pas un projet retenu car il s'agit d'un problème important et qui n'est toujours pas résolu.

**Le directeur** répond qu'il a adressé la veille un email à la mairie de Hyères. Une rencontre a eu lieu il y a deux jours à ce sujet. Les communes sont éligibles également au plan de relance et doivent déposer des projets dans le cadre du plan de relance de l'Etat ou d'autres perspectives de projets des collectivités. Les toilettes de Porquerolles relèvent du domaine de la collectivité, donc de la commune. C'est à la mairie de Hyères de déposer son dossier dans le cadre du plan de relance.

**Mme Cananzi** demande s'il faudra attendre 2028 pour disposer de toilettes à Porquerolles ?

**La présidente** répond qu'il faut en faire la demande à la Métropole.

#### 4. Orientations des travaux 2021 :

##### > Fort du Pradeau

**Le directeur** informe que c'est **Mme Bonnamy**, responsable du service Territoires durables qui va présenter le sujet.

**La présidente** demande à Laurence de présenter synthétiquement le sujet car elle souhaiterait clôturer le Conseil d'administration à 18h.

**Mme Bonnamy** rappelle qu'il s'agit d'un fort du XVIIIème siècle qui a été affecté au Parc national à la fin des années 70 pour créer un espace d'accueil du public en amont de la visite des îles. Cela fait environ une quinzaine d'années que le Parc national cherche un projet sur ce site et notamment à construire son plan de financement. En 2017, l'établissement a profité d'un appel à projets lancé par la Région et le projet proposé a été retenu, ce qui a permis de déclencher le démarrage de cette opération.

Depuis 2018, un projet global de restauration et de valorisation de ce monument historique a été élaboré aussi bien sur le plan architectural, scénographique et muséographique pour à la fois, restaurer le monument, l'aménager pour l'accueil du public, l'inscrire dans une reconversion complète du site actuel de la Tour fondue par l'opération Grand Site, et créer un espace d'interprétation du territoire du parc national.

Ce projet s'est construit avec des équipes de maîtrise d'œuvre mais également avec un ensemble de partenaires techniques et scientifiques dont certains d'entre eux sont membres du CESC. À ce jour, le projet est pratiquement finalisé, l'autorisation ministérielle au titre du site classé a été reçue ainsi que l'autorisation ministérielle culture au titre du monument historique. Le permis de construire a été accordé au titre du code de l'urbanisme. Les marchés de travaux sont passés. Le lot le plus important a été notifié, les autres sont en cours de notification. Les travaux vont démarrer fin décembre sur site. La coordination de ces travaux se fait également avec l'interface des travaux actuels réalisés par la Métropole sur le terre-plein portuaire et la gare maritime. Le Parc national articule donc ses phasages travaux pour se coordonner sur le site. Des marchés scénographiques vont être lancés réalisés en 2021, début 2022.

La globalité du projet sera terminée début 2022 et le fort devrait pouvoir ouvrir ses portes au public avant la saison estivale 2022. Le coût global de ce projet est de 2,4 millions d'euros. Il y a un financement très important de nombreux partenaires : la Région Sud, la DRAC, la DREAL, le ministère de la Transition écologique, la Métropole, la ville de Hyères et l'Europe via le projet européen sur le patrimoine immergé (NEPTUNE).



**M. de Cabarrus** demande combien de personnes sont attendues et quels sont les besoins auxquels le projet répond ?

**Mme Bonnamy** informe que le Parc national n'a pas encore quantifié le nombre de personnes, même si on sait déjà que ce site va être très attractif pour de nombreux types de visiteurs. Les équipes sont en train d'élaborer des modalités d'accueil, puisque le Parc national souhaiterait que ce site soit ouvert en dehors de la saison touristique une grande partie de l'année, et lors de la saison touristique pour permettre l'accueil des visiteurs sur la journée et non nécessairement le matin. En effet, la première préoccupation des visiteurs le matin sera de prendre le bateau et d'aller sur Porquerolles. Le nombre de visiteurs aujourd'hui n'a pas été identifié, mais une jauge maximale est de mise, compte tenu de la surface du fort.

**La présidente** demande quelle est la jauge.

**M. de Cabarrus** demande si l'accès sera gratuit ou payant.

**Mme Bonnamy** répond que les modalités d'accueil ne sont pas complètement définies aujourd'hui. Plusieurs scénarii sont à l'étude. Il reste encore un an et demi pour élaborer ce point. Ce questionnement fait partie des réflexions globales de l'accueil du public dans les maisons de parc du territoire du parc national. Le fort du Pradeau vient en complément des maisons de parc de Porquerolles et de Port-Cros. En parallèle, les collègues du pôle accueil travaillent sur un schéma d'interprétation qui permettra de définir tout ceci, dans le délai d'un an et demi.

**M. de Cabarrus** précise que sa question est plus large. En d'autres termes, cette question sur l'accueil peut-il susciter un autofinancement ou cela va-t-il demander un besoin supplémentaire en personnel ?

**Le directeur** répond que ce qui est prévu est une partie ouverte à tous pour avoir un point d'informations touristiques. Le Parc national s'est rapproché des offices du tourisme pour évaluer avec elles dans quelles conditions fonctionner. La partie fermée et payante fera l'objet d'un partenariat avec les acteurs du territoire. On sait aujourd'hui que le site de la Tour Fondue accueille 600 000 visiteurs chaque année. **Le directeur** espère que la régulation des flux de passagers qui transitent vers les îles va s'intensifier. Il y a d'ailleurs une réunion importante cette semaine sur ce sujet, entre la mairie de Hyères et les associations de Porquerolles.

Le Parc national offre avec ce centre d'interprétation une ouverture d'esprit et un regard vers la totalité du territoire du parc national. C'est une invitation à aller plus loin dans la découverte des îles, pour ne



pas y aller simplement que pour la plage. Ainsi, **le directeur** souhaite que l'on parle davantage de porte d'entrée du territoire du parc national plutôt que de porte d'entrée des îles. Cela doit fonctionner dans les deux sens. C'est-à-dire qu'elle permet d'approfondir les nombreuses découvertes à faire sur les îles, mais aussi demain, elle servira de tremplin pour valoriser le réseau des sites naturels du continent pour des visiteurs qui n'iraient pas en visite sur les îles.

**Mme Bonnamy** approuve. Le site permettra un renvoi vers tous les sites culturels et partenaires de ce projet sur l'ensemble de l'aire d'adhésion du Parc national. Il s'agit réellement d'un espace d'interprétation du territoire du parc national sur toutes les communes adhérentes, aussi bien sur l'espace terrestre que sur l'aire marine adjacente.

**Le directeur** ajoute qu'avec 600 000 visiteurs qui viennent à la Tour fondue, le Parc national peut escompter une fréquentation de l'ordre de 50 000 visiteurs par an sur ce site. A titre d'exemple, la maison du Parc à Porquerolles compte environ 30 000 visiteurs annuels, mais il précise que la comparaison n'est pas possible puisqu'elle est gratuite et située sur une île. Ce genre de site d'accueil fonctionne bien dans des zones à haute fréquentation touristique en général mais pas forcément à l'année entière. Il faudra peut-être moduler les tarifs en arrière-saison et les capacités à mobiliser les équipes sur place. L'établissement étant confronté à des difficultés de recrutement de personnel en raison de la baisse des effectifs, la valorisation ultérieure devra faire appel à des partenariats avec les acteurs du territoire. Un travail sur l'émergence de ces partenariats est en cours.

**M. Bernardi** signale que lors des Journées du Patrimoine en septembre, le fort du Pradeau a enregistré le nombre d'entrées le plus élevé sur l'ensemble des monuments de la ville de Hyères, ce qui démontre bien qu'en hors saison, ce fort attire tout de même beaucoup de monde.

### **> ZMEL de Porquerolles**

**Le directeur** précise que certains membres ont peut-être déjà appris par le biais de la presse que le Parc national s'oriente vers un aménagement d'une zone de mouillages et d'équipements légers à Porquerolles. Lors du Conseil d'administration du 29 septembre dernier, un bilan de l'exploitation de la ZMEL de Port-Cros qui était encore partiel avait été présenté. Globalement, on constate que cette ZMEL a bien fonctionné, que son insertion paysagère a été satisfaisante, qu'elle a permis de réguler l'accès sur les sites littoraux et sur les plages. C'est probablement un système qui est bien adapté à la configuration au nord de Porquerolles, où les impacts sont très importants sur l'Herbier de Posidonies. En raison de la surfréquentation avérée et notoire, la régulation via l'aménagement de bouées de type ZMEL sera utile pour protéger l'Herbier.

Ce projet est prévu au plan de relance, et dès 2021 une concertation avec les différentes catégories d'usagers et Porquerollais sera mise en œuvre. Le démarrage d'études pour le dimensionnement de l'équipement futur sera lancé. Il faut savoir que les procédures d'instruction durent entre un an et demi à deux ans compte tenu des étapes successives d'autorisations administratives. Par ailleurs, le challenge d'une réalisation ne serait-ce que partielle est à conduire dans le cadre du plan de relance. Néanmoins, en raison de l'obtention probable de ces financements exceptionnels auxquels il faut ajouter ceux de l'Agence de l'eau (retenu dans son onzième programme) et ceux de la Région, cette opération prioritaire peut être financièrement équilibrée pour le Parc national.

**La présidente** insiste sur le fait que ce plan de relance est appréciable mais il reste soumis à la possibilité de la main d'œuvre administrative de pouvoir réaliser toutes ces autorisations, études, etc, qui nécessitent beaucoup de temps, sauf peut-être si le choix de l'externalisation globale était retenue.

**Le directeur** ajoute que l'externalisation demande cependant des moyens financiers et requiert tout de même un suivi effectué par les agents. L'externalisation n'est pas un chèque en blanc que l'on donne à un bureau d'étude. Cela demande beaucoup de préparation.

**La présidente** précise que l'on présente aujourd'hui ces projets de travaux mais cela reste dans

l'optique que la situation de l'établissement ne se dégrade pas.

**Le directeur** souligne qu'il était important que les administrateurs soient informés de ce projet car il va commencer à être discuté avec les différentes catégories d'usagers.

**La présidente** tempère sur le fait qu'il est délicat de commencer une concertation si le Parc national n'a pas l'assurance d'être en capacité de pouvoir mener le projet à son terme. C'est bien la difficulté dans laquelle se situe l'établissement.

**M. Lefebvre** souhaite appeler l'attention de tous les membres du Conseil d'administration sur le caractère extrêmement ambitieux, nécessaire et complexe de ce dossier qui, selon lui, est sans commune mesure avec le projet de ZMEL de Bagaud. L'acceptabilité sera sans doute, bien plus difficile puisque le littoral de Porquerolles est extrêmement fréquenté. Il estime qu'il faut communiquer dès maintenant le fait qu'il n'y aura pas de poste d'amarrage pour tout le monde. L'étape de concertation qui va être engagée doit l'être de façon très large car elle est extrêmement importante. Il est aussi indispensable que les collectivités, telles que Métropole et à la commune de Hyères, s'engagent pleinement dans ce projet car toutes les forces vives seront nécessaires pour que ce projet aboutisse. La procédure sera longue en effet, il faudra notamment procéder à une mesure de publicité et de sélection dont il reparlera ultérieurement avec **le directeur**. Il conclut en disant que ce sujet très complexe va soulever à n'en pas douter de nombreuses oppositions.

**La présidente** confirme que tout le monde est favorable à ce projet pensant qu'ils disposeront chacun d'un anneau. Le projet va être compliqué et toutes les demandes ne pourront être satisfaites. Il y aura besoin, là encore, d'un contrôle.

**Le directeur** remercie **M. Lefebvre** et sait que le Parc national peut compter sur le soutien de la DDTM, d'une part, mais aussi sur le soutien de la Préfecture maritime et de nombreux acteurs de Porquerolles.

**La présidente** donne la parole à **Mme Cananzi**.

**Mme Cananzi** estime que la tendance est à une évolution positive pour la création d'une ZMEL sur Porquerolles même s'il y aura de toute évidence, comme tout nouveau projet important des oppositions. Elle estime néanmoins que la situation a changé aujourd'hui en raison de ce que les Porquerollais ont vécu cet été. Travaillant sur l'île, impliquée dans la vie du Parc national, de l'île et la vie économique en général, elle estime que la situation ne peut plus continuer comme cela dans l'intérêt du site. Il y aura des aménagements à réaliser, les discussions seront longues mais elle pense qu'aujourd'hui tout le monde est parfaitement conscient qu'il s'agit d'un réel besoin pour le territoire et pour Porquerolles en particulier.

Il ne faut pas oublier que la ZMEL de Port-Cros a ramené de nombreux bateaux car ils n'ont pas pu aller sur Port-Cros. Une sorte d'effet de balancier s'est profilé.

**Mme Occhipinti** adjointe spéciale de Port-Cros, rappelle que cette première année de mise en œuvre de la ZMEL était un test. Elle félicite vraiment les équipes du Parc national qui ont travaillé sans compter leurs heures cet été. Elle s'interroge sur le déroulement de la saison l'année prochaine s'il y a des restrictions de personnel. Elle espère qu'il y aura autant d'agents qui pourront être présents pour réaliser tout le travail qu'ils ont effectué. Par ailleurs, pour la ZMEL de Porquerolles, comment cela va-t-il se passer s'il n'y a pas de personnel ?

**La présidente** approuve et répond que c'est bien cela le problème. Elle donne la parole à **M. Creusefond**.

**M. Creusefond** rejoint les propos de **M. Lefebvre** et **Mme Cananzi**. La concertation doit être réalisée rapidement et il faudra rester relativement ferme car cela pourrait partir dans toutes les directions autrement. **M. Creusefond** raconte une anecdote qui s'est déroulée aujourd'hui. Certains

Porquerollais ont appris le projet de ZMEL et ont demandé, puisqu'ils avaient un bateau au port de Porquerolles, s'ils pouvaient être prioritaires sur les bouées.

**La présidente** souligne que s'ils ont une place au port, ils n'ont pas besoin d'être au mouillage.

**M. Creusefond** approuve et précise qu'il est très heureux que ce projet démarre.

**La présidente** remercie **M. Creusefond** et donne la parole à **Mme Aboucaya**.

**Mme Aboucaya** estime que **Mme Cananzi** et **Mme Occhipinti** ont posé les bonnes questions. C'est-à-dire les moyens humains et l'effet report. Il est important d'examiner le dispositif dans son ensemble et au-delà peut-être même de l'île de Porquerolles, son archipel et de l'aire d'adhésion. Des reports sur d'autres territoires risquent d'être générés. Elle cite l'exemple similaire des parkings. Quand on ne trouve pas de place à un endroit, on va chercher une place gratuite ailleurs.

**La présidente** estime que cela peut faire partie des objectifs de reporter les plaisanciers non pas à Bormes-les-Mimosas, au Lavandou, à La Londe-les-Maures ou au Pradet mais hors de ces zones.

**Mme Aboucaya** estime que cela dépend néanmoins de la richesse biologique qui peut être impactée. Une réflexion préalable doit être engagée sur ce point.

**La présidente** approuve et précise que si les plaisanciers se reportent dans les ports, cet impact ne sera alors pas le même.

**Le directeur** souligne que l'établissement est parti du principe que les cœurs de parc étaient prioritaires. Sur la question des moyens humains, même si la ZMEL générera des recettes nouvelles et probablement conséquentes étant donné le linéaire côtier important du nord de l'île, l'établissement ne pourra pas être gestionnaire, **le directeur** tient à ré-insister sur ce point.

Il conviendra donc de former comme pour d'autres projets, une délégation de service public pour confier la gestion à un tiers extérieur. Le Parc national gardera le contrôle du fonctionnement de délégataire de service public, ce qui demandera du temps. **Le directeur** conclut que cet exemple illustre bien l'équation qui a été abordée précédemment, à savoir la capacité à encaisser des recettes d'un côté pour s'équilibrer financièrement, et de l'autre l'impossibilité pour les équipes de gérer cette nouvelle ZMEL.

**La présidente** conclut en disant que l'important est de pouvoir la mettre en place et on verra ensuite comment elle pourra être gérée.

### **> Planification des usages en AMA**

**Le directeur adjoint** précise qu'une démarche issue de la charte a été lancée en réponse à une demande forte de mener des actions autour des usages en aire maritime adjacente, l'échelle du Parc national ayant été élargie. C'est pourquoi grâce au projet européen MPA Networks qui fait partie du système MedPAN, des crédits ont pu être obtenus et une personne a pu être recrutée (Adeline Adam) pour conduire cette démarche de concertation en collaboration avec l'agence « Indivisible ».

Cette concertation a pour objet d'essayer de reproduire l'effet réserve observé depuis soixante ans autour des cœurs pour identifier des zones de protection forte. Il faut être ferme dans l'annonce, et ce qui a déjà été communiqué aux pêcheurs professionnels et aux pêcheurs de loisirs : des zones seront probablement interdites à la pêche.

La plongée est également concernée par cette concertation (recherche de sites alternatifs aux cœurs). **M. Molinero** l'a souligné précédemment, lorsque ces zones seront créées, il faudra nécessairement pouvoir assurer une surveillance, qui amènera le Parc national à une co-gestion avec les usagers de ces espaces. Cela permettra justement de pouvoir lutter contre le braconnage, car il est évident que l'attractivité d'une zone grandit lorsqu'elle devient plus riche.

En parallèle, comme mentionné dans le plan de relance, le Parc national mène une étude qui permet d'estimer les potentialités du territoire pour accueillir des récifs artificiels. Il ne s'agit pas pour autant d'ouvrir la porte à l'immersion de récifs. L'idée est d'abord de trouver un consensus entre tous les acteurs sur les zones interdites à la pêche pour permettre une concentration de poissons. Les récifs artificiels sont une piste intéressante car ils permettraient d'augmenter la biodiversité dans ces zones. Cette étude est lancée simultanément à la démarche de planification des usages en AMA pour vérifier la faisabilité d'une telle mise en œuvre. Dans l'éventualité d'une possibilité d'immerger une quelconque structure, il faut bien noter que les procédures correspondantes seront longues.

La concertation de la démarche de planification des usages en AMA est en cours et va durer au moins jusqu'en juin 2021. Les conditions dans lesquelles elle se déroule et va se dérouler ne sont pas simples en raison du contexte sanitaire. Beaucoup d'acteurs ne sont pas habitués à être en réunion par visioconférence, et certains d'entre eux n'ont pas l'habitude non plus de longues réunions, ce qui signifie que cela demande beaucoup de travail pour les agents du Parc national d'où le recours à l'agence « Indivisible » très appréciable. Cela étant, cette structure spécialisée dans les sciences humaines n'a pas la connaissance du territoire ni des acteurs.

Les équipes vont donc devoir aller à la rencontre prochainement du secteur de la pêche professionnelle pour essayer de clarifier des éléments qui n'ont pas été forcément compris, ou mal expliqués dans ces réunions à distance.

**La présidente remercie le directeur adjoint.**

## **5. Scientific Reports n°34.**

**La présidente** indique que **M. Martin** va présenter le numéro 34 des *Scientific reports* et croit savoir qu'au dernier Conseil d'administration, le volume 33 avait été distribué aux administrateurs.

**M. Martin** rectifie en informant qu'il avait présenté le volume 33 et c'est le numéro 34 qui avait été distribué. Cette situation est liée aux problèmes que les administrateurs ont rencontré pour se réunir cette année.

**La présidente** déclare que c'était judicieux de le distribuer lors du dernier Conseil d'administration car cela n'aurait pas pu être possible aujourd'hui.

**M. Martin** approuve. Il informe que ce numéro 34 est comme les précédents, toujours aussi riche. Il comporte des articles de sciences naturelles et de sciences sociales, des articles en français et en anglais. Il rappelle que les articles sont déjà en ligne sur le site du Parc national où l'on peut les consulter et lire les résumés.

Il y a un article sur la politique juridique du Parc national de Port-Cros entre 2011 et 2017 qui explique la façon dont l'établissement a mis en œuvre la réglementation à travers la police sur cette période, ce qui permet de faire un certain nombre de préconisations pour améliorer la situation. C'est un article assez long qui comporte une centaine de pages. C'est **M. Martin** qui a rédigé cet article et l'objet était de proposer des préconisations (trente au total).

Parmi les autres articles il y en a aussi un sur la diversité des communautés d'annélides terrestres (vers de terre) dans les écosystèmes continentaux et insulaires du Parc national. Cet article est extrêmement intéressant. Etant juriste, les vers de terre ne sont pas sa première préoccupation et pourtant il a trouvé cet article tout à fait passionnant. Il profite pour annoncer qu'à la suite de cette étude, il a été découvert très récemment sur Porquerolles deux espèces de vers de terre inconnues et qui d'ailleurs ont fait l'objet d'articles dans la presse et de reportages radio, etc. La richesse du territoire se confirme chaque fois que l'on approfondit un sujet.

Il y a également un article sur la stratégie de conservation de la flore vasculaire en région Provence Alpes Côte d'Azur avec une hiérarchisation des enjeux. Il a fallu procéder à une hiérarchisation de 3 282 taxons (espèces et sous-espèces). C'est un travail considérable.

Il y a aussi un article sur les premières interprétations archéologiques de l'épave Grande Passe 1. Cette épave gît par 45 mètres de fond au large de Porquerolles et a été découverte en 1975. Elle fait l'objet

depuis 2017 d'un nouveau programme de recherche sous-marine qui a permis de mettre en évidence toute une série d'éléments qui sont collectées dans cet article.

Enfin, à lire également un article au croisement d'une étude historique et d'une étude de science naturelle : la colonisation des îles d'Hyères par le sanglier. C'est une question qui fait souvent débat et polémique, et il est extrêmement intéressant de voir comment cette colonisation s'est produite et quels sont les problèmes que cela soulève.

**M. Martin** précise que ses propos ne traduisent pas toute la richesse de cet article. Il n'a cité que les articles en français mais il y a aussi des articles en anglais, par exemple des partages d'expériences entre l'expertise du Parc national de Port-Cros avec une réserve au Chili.

Il souhaiterait conclure en remerciant M. Charles-François Boudouresque qui assure toujours la rédaction en chef de cette revue, qui est la seule produite par un Parc national. Il tient également à saluer toutes les équipes qui aident M. Boudouresque, notamment dans la mise en page, la correction des articles, etc.

Il s'agit d'un très bel affichage pour l'établissement et cela participe à l'image européenne et internationale de la France et de ses Parcs nationaux. Ce point pourrait peut-être être rappelé dans les dialogues que la direction et **la présidente** auront avec la Ministre. Il ne faut pas « trop tirer sur la corde », au risque de la rompre.

**La présidente** remercie **M. Martin** et lui adresse ses félicitations. Elle renouvelle ses remerciements auprès de toutes les équipes qui travaillent bénévolement, et qui donnent de leur temps, alors même qu'elles sont déjà bien saturées en travail. Elle tient à dire qu'elle aime particulièrement ce volume 34 parce que l'on y retrouve des articles peut-être un peu moins techniques que d'habitude, tels que la colonisation de sangliers. Ce sujet qui est d'actualité peut donner envie à des non scientifiques de lire les *Scientific Reports*. Elle croit deviner que tous les administrateurs s'associent à ses félicitations et à ses remerciements. Elle donne la parole à **Mme Bellan-Santini**.

**Mme Bellan-Santini** indique qu'elle a beaucoup apprécié le travail réalisé. Elle y a participé elle-même plusieurs fois et informe que ces volumes de très bonne qualité se trouvent au laboratoire à disposition en permanence de ses étudiants. Elle apprécie notamment le fait qu'il y ait de nombreux articles en français, car elle ne supporte plus que les articles dits de vulgarisation, mais qui en réalité sont grand public, soient en anglais. Elle trouve cette situation dommageable d'une part scientifiquement parlant, et d'autre part pour le public. La tendance est à la science participative mais en parallèle on ne multiplie pas ces revues. Quand elle était à l'Office de la Mer à Marseille, elle avait lancé une série de plaquettes scientifiques, un peu sur le modèle de celles qui ont été réalisées par le Parc national de Port-Cros. L'objectif est de pouvoir créer un pont entre ceux qui pratiquent l'anglais scientifique et ceux qui ne le pratiquent pas mais qui veulent néanmoins connaître ce qui se trouve sur leur territoire du point de vue scientifique,.

**La présidente** remercie **Mme Bellan-Santini** et donne la parole à **M. Martin**.

**M. Martin** remercie **Mme Bellan-Santini**. Il précise que ce débat a lieu en permanence au sein du Conseil scientifique qui essaie de trouver le juste équilibre. L'anglais permet d'avoir une visibilité internationale évidente. Les *Scientific reports* sont très souvent cités dans des revues scientifiques car il y a des articles en anglais qui peuvent être lus au Japon, au Chili, etc, ce qui est important. Néanmoins, le Conseil scientifique tient à conserver une majeure partie d'articles en français, précisément dans cette perspective de pouvoir atteindre un public qui n'est pas nécessairement anglophone, ni même d'ailleurs, scientifique au sens, sciences « dures » ou sciences sociales. Cela étant, il est capable de lire des articles qui sont autres que ceux qui peuvent paraître dans de la presse classique.

**La présidente** demande pourquoi n'y a-t-il pas deux versions ? Il n'est peut-être pas possible de produire deux volumes séparés mais un article en anglais et sa version en français serait-il envisageable pour que cela convienne au plus grand nombre ?

**M. Martin** répond que tous les articles comportent un résumé en français et un en anglais. En

revanche la traduction de l'ensemble de l'article, pose à la fois un problème de volume mais aussi de coût, et évidemment un problème de temps et de gestion car si les auteurs n'écrivent pas directement en anglais, il faut faire traduire. La traduction est coûteuse. Cependant les résumés en deux versions permettent au lecteur qui parle l'une des deux langues d'avoir accès aux thèmes de fond qui sont développés.

**La présidente** donne la parole à **Mme Bellan-Santini**.

**Mme Bellan-Santini** souligne que que les sociétés savantes, elles-aussi publient en anglais car la plupart des scientifiques doivent, pour leur promotion, afficher des revues en anglais. Elle estime que l'on s'étonne, s'agissant du Covid-19, que les français n'acceptent pas ou acceptent mal l'aspect scientifique du problème. Cela est dû au fait que l'on ne les éduque pas spécialement dans la vie quotidienne à lire des articles en français. Elle pense qu'il y a malheureusement trop peu de scientifiques qui doublent leurs articles. Ce problème dépasse celui du Parc national car dans la revue des *Scientific Reports*, il y a déjà plusieurs textes en français, ce qui est appréciable.

**La présidente** renouvelle ses félicitations sur ces *Scientific Reports*.

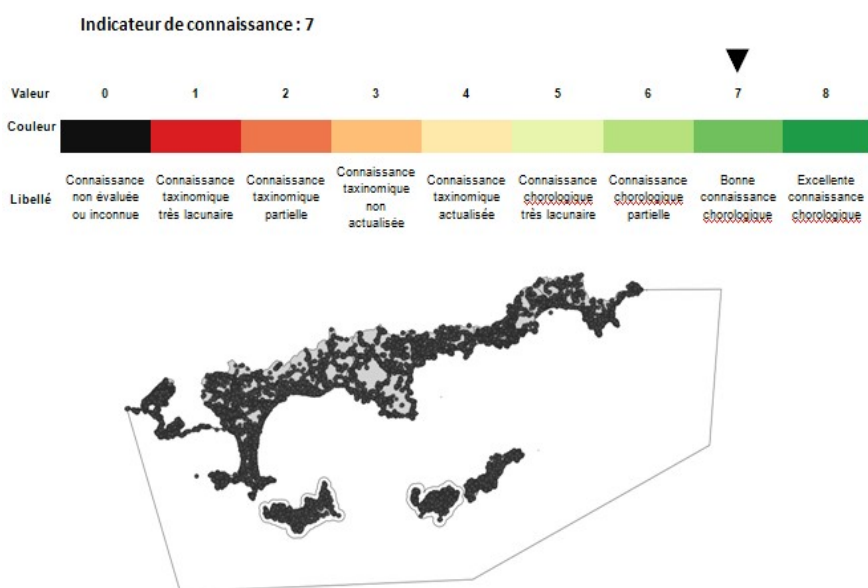
## 6. Projet inventaires

**La présidente** donne la parole à **M. Alain Barcelo**.

**M. Barcelo** va présenter le projet STOECHAS qui vient d'être déposé auprès de la Fondation Prince Albert II de Monaco. Le projet s'appuie sur la stratégie scientifique qui est le document de référence de l'établissement élaboré en collaboration avec le Conseil scientifique, et qui a été validé au Conseil d'administration en 2013, puis en 2017 et en 2019 car il a fallu l'actualiser suite à l'extension du Parc national, pour se projeter sur le nouveau territoire.

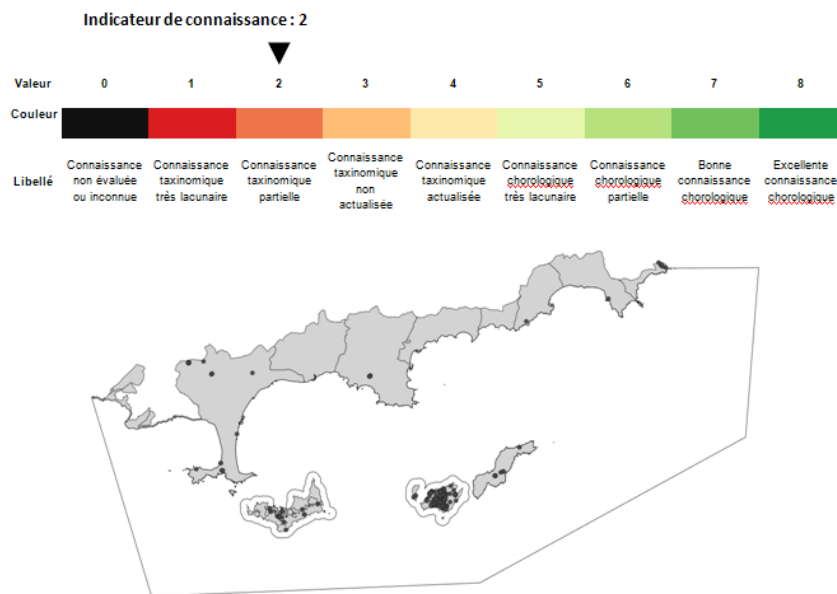
Dans ce document, les administrateurs retrouveront un état des inventaires réalisés sur l'ensemble de ce territoire. Il y a des tableaux que l'on peut lire dans l'annexe 3 de la stratégie et un autre qui présente la programmation de ces inventaires, c'est-à-dire ce qu'il faudrait effectuer pour arriver à avoir une bonne connaissance de la biodiversité sur ce territoire.

Le Parc national se rend compte à l'usage qu'il n'a pas les moyens financiers, ni suffisants pour réaliser ces inventaires naturalistes. L'établissement dispose seulement de quelques milliers d'euros par an mais il en faudrait davantage. Grâce au pilotage de la stratégie scientifique, l'idée de trouver un autre moyen de financement de ces inventaires a émergé.



L'image ci-dessus illustre les plantes vasculaires sur l'ensemble du territoire avec le curseur du haut qui montre le niveau de connaissance sur les plantes vasculaires (7 sur 8, ce qui est très bien). Le Parc national connaît donc bien la taxonomie, la répartition géographique, etc. Le territoire est quasiment entièrement noir en termes de connaissances.

En revanche, pour les lichens, le cœur de parc de Port-Cros est bien connu, mais celui de Porquerolles l'est un peu moins (2 sur 8). Cela s'explique par le fait qu'il le soit depuis moins longtemps que Port-Cros. Concernant l'aire d'adhésion, on constate que c'est pratiquement vide. La gestion de la biodiversité et la gestion écosystémique sur un territoire nécessite un niveau de connaissance important sinon cela ne peut fonctionner.



Le même exercice a été réalisé au niveau de la faune. L'extrait du tableau ci-dessous porte sur les invertébrés. On constate par exemple à la première ligne concernant les annélides (les vers de terre), que le niveau de connaissance est faible sur les cœurs et sur l'aire d'adhésion. Une équipe de spécialistes a donc été envoyée et ont trouvé sur les cœurs deux espèces nouvelles pour la science. Le tableau informe également s'il faut réaliser des inventaires groupés ou des analyses diachroniques. Ces analyses permettent d'étudier l'évolution dans le temps de la biodiversité pour être capable de réfléchir à une érosion de la biodiversité et à sa gestion dans le futur.

Groupe taxonomique	Sous-groupe	Etat des connaissances ILES	Etat des connaissances AOA Continent	Approches à développer	Autres remarques
Annélidés	Vers, lombrics	Faible	Faible	Inventaires complets	T. Decaens / CEFE
Arthropodes	Arachnides	Bon	Faible	Analyses diachroniques inventaires complets	P. Oger (Belge amateur)
Arthropodes	Crustacés	Bon	Moyen	Inventaires complets	
Arthropodes	Myriapodes	Faible	Faible (sauf littoral)	Inventaires complets	Etienne Iorio (Bureau Etudes)
Arthropodes	Coléoptères	Bon selon groupes	Bon selon groupes sous réserve	Analyses diachroniques inventaires complets	
Arthropodes	Diptères	Faible	Faible	Inventaires complets	
Arthropodes	Dictyoptères (blattes, mantes)	Moyen	Moyen	Inventaires complets	association Zycrona
Arthropodes	Hémiptères	Faible	Faible	Inventaires complets	association Zycrona
Arthropodes	Hyménoptères	Faible à bon selon g	Faible	Inventaires complets	coord. B. Geslin (IMBE) ?
Arthropodes	Lépidoptères Rhopalocères	Bon	Bon	Analyses diachroniques/inventaires complets	
Arthropodes	Lépidoptères Hétérocères	Moyen	Moyen	Inventaires complets	
Arthropodes	Odonates	Bon	Moyen	Inventaires complets	
Arthropodes	Orthoptères	Bon	Moyen	Analyses diachroniques/inventaires complets	
Mollusques	Gastéropodes	Moyen ?	Faible ?	Inventaires complets	coord. D. Pavon (IMBE) ?

**M. Barcelo** indique que le programme STOECHAS est un inventaire de la biodiversité de l'ensemble des groupes taxonomiques et qui incluent des préconisations de gestion sur l'ensemble du territoire. Pour des raisons financières, la programmation actuelle porte sur le domaine terrestre essentiellement. Cela inclut la réalisation complète de la cartographie de la végétation terrestre de toute l'aire d'adhésion. Il n'y a pas de distinguo entre les communes qui ont adhéré de celles qui ne l'ont pas fait. Il est nécessaire de connaître pour savoir si un jour une commune décide de rejoindre le Parc national.

Ce programme a été soumis à la Fondation Prince Albert II de Monaco, que **M. Mondielli** représente ici. **M. Barcelo** le remercie. La décision finale de la fondation ne sera connue que demain à l'occasion de leur Conseil d'administration. **M. Barcelo** espère que tout se déroulera correctement et précise que le financement du projet se chiffre à hauteur de 875 000€. Si la fondation donne son accord demain, le facteur sera de dix en termes de ressources financières, pour mener ces inventaires.

Le recrutement d'un chargé de mission sur cinq ans est prévu sur toute la durée du programme. Un webmaster va travailler également sur le sujet ainsi qu'un post-doc pour un an qui interviendra en dernière année, à la fois pour sous-traiter les inventaires, pour les réaliser et pour disposer des préconisations de gestion sur l'ensemble du territoire. Toute cette démarche sera pilotée et accompagnée par le groupe scientifique terrestre (M. Frédéric Médail).

Pour résumer, il y aura donc des inventaires, des bases de données renseignées, des outils de sensibilisation qui seront fournis, et une liste de préconisations de gestion. Ce travail sera très utile pour les communes, au niveau des atlas de biodiversité communale soit pour les compléter, ou soit pour les mettre en place pour celles qui n'en ont pas encore. **M. Barcelo** remercie par anticipation la Fondation Prince Albert II de Monaco car cela fait un an que les équipes du Parc national, le Conseil scientifique travaillent avec elle et les échanges sont très conséquents. Si ce projet est approuvé, une avancée significative va être effectuée en termes de connaissances.

**La présidente** adresse ses remerciements et félicitations à **M. Barcelo** pour ce travail ainsi qu'à la Fondation Prince Albert II de Monaco.

**M. Mondielli** répond que les remerciements seront à annoncer demain mais a priori cela ne devrait pas poser de problèmes.

**La présidente** donne la parole à **M. Martin**.

**M. Martin** souligne que le Conseil scientifique est ravi de cette issue. Le groupe terre a beaucoup



travaillé avec **M. Barcelo** et il estime qu'il faut réellement féliciter l'équipe du service Connaissance pour la gestion de la biodiversité. En effet, si le dossier est en passe d'être approuvé c'est qu'il a été construit solidement sur le plan scientifique, sur le plan administratif et financier. Le Conseil scientifique a suivi la démarche avec beaucoup d'attention et se félicite du résultat obtenu.

**La présidente** estime qu'il est important en effet de recentrer les débats sur un des fondamentaux des Parcs nationaux que sont la connaissance et la science. Il arrive parfois dans les débats de s'en éloigner car tout le monde y trouve un consensus. Ce sont les sujets qui sont un peu moins consensuels qui nécessitent d'être expliqués. Elle donne la parole à **M. Barcelo**.

**M. Barcelo** souligne que la fondation a déjà appuyé le Parc national sur un programme de soutien de thèse d'un doctorat qui a permis à l'établissement d'inverser une tendance à la diminution sur le nombre de thèses sur le territoire. Grâce à la Fondation Prince Albert II de Monaco, la tendance repart à la hausse.

**La présidente** estime que ces thèses sont également importantes car elles participent à l'image et au rayonnement du Parc national. Elle donne la parole à **Mme Bellan-Santini**.

**Mme Bellan-Santini** tient à dire qu'elle applaudit ce nouveau projet d'inventaires car malheureusement ils ne sont plus tellement à la mode actuellement. Or, lorsque l'on souhaite produire des analyses scientifiques vraies de l'évolution de la biodiversité, on se trouve parfois devant des « trous », car les inventaires n'ont pas été effectués ou actualisés. Cette situation a pour conséquence de généraliser les propos, d'où selon elle comme elle le disait précédemment, ce désamour de la science chez de nombreuses personnes. Elle est donc ravie de cette nouvelle. A Endoume, les scientifiques ont essayé de reprendre toutes les anciennes données de manière à évaluer ce qu'il était nécessaire de réactualiser et disposer d'appuis solides pour pouvoir gérer. On ne peut pas réaliser de la gestion sur des idées générales. Elle espère que dans un second temps, l'inventaire du domaine marin et des espèces marines sera réactualisé également. Elle félicite **M. Barcelo** de s'être attaché à ce travail car ayant effectué elle-même de nombreux inventaires de faune, elle sait qu'il s'agit de tâches rébarbatives et dures mais ô combien utiles pour les générations futures.

**La présidente** plaisante en demandant à **M. Barcelo** de ne pas garder les félicitations pour lui tout seul et de les partager avec le reste de son équipe.

---

### Sujet abordé en séance et non-inscrit à l'ordre du jour : Surfréquentation

---

**La présidente** donne la parole à **M. de Cabarrus**.

**M. De Cabarrus** souhaiterait savoir si depuis le dernier Conseil d'administration un groupe de travail sur la surfréquentation a pu être instauré et le cas échéant, savoir quelles en sont les avancées. Il aimerait savoir si les administrateurs vont pouvoir disposer prochainement de propositions suite à celles formulées par les dix associations de Porquerolles, car il s'agit d'un sujet vraiment très important sur lequel il faut avancer. Il s'étonne qu'il ne soit pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

**La présidente** répond que ce sujet a été traité dans la presse via une page entière.

**M. de Cabarrus** répond que l'article date d'il y a deux jours.

**Le directeur** indique qu'il faut laisser du temps et informe qu'un ordre du jour de Conseil d'administration se prépare quatre à six semaines avant la présentation des dossiers en Bureau, de

notes au Ministère, au Préfet, au Contrôleur budgétaire, etc. La réunion relative à la surfréquentation et à sa gestion a été organisée par le Maire de Hyères et le Président de la Métropole avant-hier. Un compte-rendu dans la presse est paru récemment et a été diffusé auprès des associations de Porquerolles à l'origine de la motion commune qui a avait été déposée. **Le directeur** était invité à participer à cette réunion et pense qu'elle marque une avancée très significative dans les engagements politiques qui ont été pris pour la régulation de la fréquentation ainsi que dans les perspectives juridiques. Un nouveau rendez-vous a été sollicité par les associations et accordé par le Maire pour le premier trimestre 2021.

Il sera alors question d'examiner les avancées sur notamment : le cahier des charges accompagnant la nouvelle délégation de service public d'une part, et d'autre part la régulation portuaire. Elle est fondée sur une volonté du maire de la commune de limiter les bateaux à une rotation par jour et par compagnie maritime qui ne bénéficie pas de la DSP, ainsi qu'un départ à heure fixe sans doublement des navettes de la compagnie sous DSP.

**La présidente** tenait à remercier les associations qui se sont mobilisées car c'est lorsque le territoire agit que les politiques réagissent. Cette réunion a permis de bien clarifier quel était le rôle du Parc national et le rôle des autres collectivités. **Le directeur** est intervenu uniquement sur les compétences du Parc national. Les sujets des toilettes et des déchets sont désormais bien identifiés comme ne relevant pas de l'établissement. Cela évitera des reproches sur des installations qui ne sont pas mises en place et qui ne concernent pas les compétences du Parc national. Elle donne la parole à **Mme Cananzi**.

**Mme Cananzi** souligne que l'important est de montrer la volonté d'avancer des commerçants, des habitants, des actifs, des saisonniers, des acteurs du territoire. Aujourd'hui, on ne peut pas, ne rien faire. Les commerçants eux aussi ont une vision de développement durable. Le Parc national lui aussi a une vision de développement économique. La démarche est collective et va dans le même sens.

Il est vrai qu'il subsiste des désaccords mais il faut laisser le temps au temps. En effet, la réunion a eu lieu il y a deux jours et un compte-rendu assez fidèle des propos a été publié dans *Var Matin*. Elle retient que malgré le nombre considérable d'acteurs, tout le monde est d'accord sur le principe, ce qui est un pas capital dans la démarche. Un point important à souligner c'est que ce sujet va amener plusieurs acteurs à vouloir continuer à travailler ensemble pour que ce problème soit résolu rapidement mais efficacement.

**M. de Cabarrus** précise qu'il s'agit d'un dossier au long court et estime nécessaire de l'évoquer à chaque Conseil d'administration pour disposer d'un point d'avancement.

**La présidente** en prend bonne note. Elle ajoute que cette bataille contre l'hyper-fréquentation a été ralentie, sans remettre la faute à qui que ce soit, par le fait que tous les îliens n'étaient pas forcément tous d'accord. Aujourd'hui tout le monde est réuni pour dire qu'il y en a assez. Ce changement permet aussi cette mobilisation des politiques. En effet, tant que les politiques avaient peut-être eu le sentiment que tout le monde n'était pas forcément sur la même longueur d'onde, il était compliqué pour eux d'agir. Elle se dit ravie que les îliens affichent des positions communes et les en remercie.

**Mme Cananzi** répond que les îliens étaient sur la même longueur d'onde depuis le début mais étaient moins énervés.

**La présidente** désapprouve.

**Mme Cananzi** accorde qu'il y avait quelques résistances mais globalement tout le monde était d'accord depuis longtemps.

**La présidente** remercie les administrateurs et leur rappelle ne pas oublier de voter.

**Le directeur adjoint** informe que pour valider le vote, en bas du questionnaire, il faut cliquer sur la touche « envoyer ».

**Le directeur** ajoute que les administrateurs auront le résultat de ces votes assez rapidement.

**M. de Cabarrus** demande où se trouve le questionnaire.

**M. Martin** répond que le lien pour accéder au vote se trouve dans un email qui a été envoyé par le secrétariat de direction. Le vote se termine par la phrase : *nous vous confirmons la réception de votre résultat.*

**Mme Cananzi** suggère de recontacter éventuellement les personnes qui n'ont pas pu voter si la participation est peu élevée.

**La présidente** renouvelle ses remerciements auprès des administrateurs et indique que le prochain Conseil d'administration se tiendra sans doute en mars au Pradet en espérant que d'ici là la situation se soit améliorée.


**La présidente** clôt la séance à 18h05.

La présidente,



Isabelle MONFORT

Le secrétaire,



Marc DUNCOMBE